

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **81 (1945)**

Heft 29

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : *Rapports présidentiels.* — Communications : Vaud : Bureau de Mauborget. — Neuchâtel : *Mise au concours.* — Communiqué.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL pour l'année 1944

Présenté à l'assemblée générale du 28 janvier 1945

En prenant la plume pour vous présenter ce rapport, je sens renaître en moi l'âme de l'ancien bulletinier, celui des jours où l'*Educateur* frappait d'estoc et de taille. Mais aujourd'hui, il n'est guère question de polémique ; c'est le procès-verbal de l'activité S.P.V. en 1944 que vous attendez. Rapport du comité central... dois-je me limiter à l'énumération de notre activité administrative, ou oserai-je vous dire aussi quels sont nos pensées, nos sentiments et nos réactions en face de ce qui touche à la S.P.V. et par delà la S.P.V. aux enfants qui nous sont confiés et que nous aimons tous ? Décidément je vais être un mauvais rapporteur et je m'en excuse auprès de ceux qui seront déçus.

Comité central. Après plus de cinq ans de guerre, nous entrons dans une période difficile dont nous avons peine à prévoir l'issue. Des bouleversements financiers, politiques et sociaux sont en plein développement chez la plupart de nos voisins ; la Suisse n'échappera pas à ces troubles que l'on sent en gestation chez nous et qu'un rien peut déchaîner demain. L'école subit d'abord les à-coups de cette insécurité générale, et la S.P.V., organe constitué de ceux qui font l'école, de ceux qui vivent avec le peuple, la S.P.V., dis-je, interviendra et de façon directe dans l'organisation de cette école. Nous vivons un régime traditionnaliste, excellent dans beaucoup de domaines, car il assure une stabilité qui permet certaines réalisations. Pour les maîtres, ce traditionnalisme consiste trop à exécuter ce que d'autres ont pensé et prescrit. Le maître de chez nous n'a pas une part assez grande dans la réalisation de son édifice qui est l'école vaudoise. Sans doute, il y a les conférences de districts et leurs rapports ; pour être très poli, je dirai que des dizaines de rapports font ce que le juste seul est en droit de faire.

Si notre part est trop petite dans l'édification de l'école vaudoise, elle peut prendre de l'ampleur, elle prendra de l'ampleur dans les mois et dans les années qui viennent. Il faut donc que de la S.P.V. sortent des hommes qui aient la confiance de tous les collègues. Votre comité, Mesdames et Messieurs, doit être constitué de ces gens-là ; c'est pourquoi nous nous permettons de faire un appel pressant aux assem-

blées de districts pour qu'elles présentent davantage de candidats au C. C., cela pour le plus grand bien de notre association.

Puisque l'occasion m'est donnée, permettez-moi ici de remercier mes collègues au C. C. ; de les remercier en votre nom pour le travail et le dévouement dont ils font preuve envers la S. P. V., de les remercier en mon nom pour l'appui et la confiance qu'ils n'ont cessé de m'accorder durant ma présidence.

Recrutement, effectif. Comme chaque année et sur l'invitation du directeur de l'Ecole normale, M. Chevallaz, que nous remercions ici, une délégation du Comité central est allée parler de la S. P. V. aux élèves de dernière année. Nous croyons discerner chez les jeunes élèves une recrudescence réjouissante d'activité corporative ; on sent le besoin de s'unir, de se grouper pour être fort. C'est ainsi qu'à de très rares exceptions près tous les collègues qui entrent dans l'enseignement primaire demandent leur admission à la S. P. V.

Nous avons admis cette année 77 nouveaux membres, alors que 53 quittaient notre société en même temps que l'enseignement. Nous avons remis 30 diplômes aux nouveaux membres honoraires.

Rappelons ici que la cotisation annuelle ne se partage pas : un membre admis dans le courant de l'année doit une cotisation entière, aussi bien que celui qui démissionne dans le courant de l'année. Notre société compte à ce jour 1276 membres actifs et 23 membres auxiliaires. 36 instituteurs sans poste fixe.

Dons. Au nom de la S. P. V., nous avons fait les dons suivants :

Au Musée scolaire cantonal	Fr. 800.—
A la commission pour le choix des lectures	Fr. 100.—
Noël d'Echichens	Fr. 180.—
A la Société vaudoise de travaux manuels	Fr. 300.—
A l'Assurance vieillesse	Fr. 25.—
A l'Ecole normale, Prix S. P. V.	Fr. 40.—
A la Croix-Rouge, secours aux enfants	Fr. 20.—
A diverses œuvres sociales	Fr. 40.—

Les jeunes. Les jeunes collègues sans poste fixe jouissent toujours d'une cotisation réduite de Fr. 5.— qui leur donne droit à l'*Educateur* et à l'assurance en responsabilité civile.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas dû intervenir en faveur des jeunes qui, à cause des trop nombreux remplacements dus aux mobilisations, n'ont pas chômé. La situation des jeunes gens n'en reste pas moins très grave, car ils sont ballottés plusieurs mois, plusieurs années souvent, avant de trouver la commune hospitalière qui pourra les engager. Nous craignons qu'avec la fin de la guerre cette situation ne s'aggrave encore. Or, le fait de gagner son pain au jour le jour et au hasard des remplacements ne permet pas la sécurité et le contentement moraux indispensables à notre profession. L'insécurité, quand elle dure, chasse l'enthousiasme et la joie sans lesquels tout enseignement est vain quand il n'est pas négatif. Nous avons vu des jeunes découragés, lassés, prêts à abandonner la partie parce qu'il désiraient vivre, créer un foyer, avoir une classe bien à eux et où ils auraient l'impression d'être utiles.

Que se passera-t-il après la guerre alors que beaucoup de ces jeunes n'auront même plus de remplacements assurés ? Gouverner c'est prévoir... Nous ne doutons pas que nos autorités aient déjà prévu ce problème et en aient déjà trouvé la solution.

A cet effet, nous avons proposé toute une organisation de loisirs qui, en résorbant totalement le chômage de nos jeunes collègues et en leur assurant une situation, résoudrait, ou tenterait de le faire, les loisirs de nos écoliers. Disons qu'en ville surtout l'organisation des loisirs est une question de salubrité publique, et ajoutons qu'elle est d'une urgente nécessité.

Par le canal de la Commission de gestion, nous avons réussi à convaincre sur ce point notre législatif cantonal. Nous sommes persuadés, puisqu'il est non seulement soutenu mais sollicité par le Grand Conseil, que le Département de l'instruction publique et des cultes ne tardera pas à mettre sur pied une organisation acceptable.

Cours d'éducation civique. C'est un vieux serpent de mer auquel la S. P. V. doit s'intéresser puisqu'il s'agit de notre jeunesse.

J'ai déjà tellement bataillé à leur sujet, par la parole et par la plume, que j'hésite maintenant à continuer le débat. Et pourtant, oserai-je dire ici ma très grande déception comme celle de notre comité, comme celle de tous ceux qui s'intéressent sincèrement à nos jeunes, mais en fonction des jeunes, cela va sans dire, devant l'évolution trop lente des cours d'éducation nationale ?

En 1943 et en collaboration avec une commission ad hoc, la S. P. V. présentait au Département un projet complet de réorganisation de l'instruction et de l'éducation post-scolaires. Un projet, semblable en beaucoup de points à celui de la S. P. V. était présenté dans le même temps par M. Cornaz, inspecteur scolaire. Le Département désigna une Commission élargie où, à côté des inspecteurs et de tous les directeurs d'école primaire, siégeaient plusieurs collègues que la question intéressait.

Cette Commission se réunit après avoir pris connaissance des projets présentés. Elle reconnut qu'il fallait transformer l'institution jusque dans ses bases ; tous ceux qui ont directement affaire avec la jeunesse étaient d'accord, et quelques directeurs d'école en particulier s'exprimèrent très nettement à ce sujet.

Cette Commission mit trois heures pour voter le principe de cette transformation radicale (cela dit sans jeu de mots, je vous prie de le croire), puis la dite Commission fut licenciée... jusqu'à ce jour, elle n'a jamais été reconvoquée. Était-elle trop « révolutionnaire » dans ses idées ? Je penche à le croire. Et, comme on a guillotiné le major Davel, peut-être, élèvera-t-on dans une centaine d'années une statue aux commissaires déchus. En attendant, le problème est loin d'être résolu. Après de timides essais, un retour dans l'ordre et dans la routine semble se dessiner. Les cours d'éducation nationale redeviendraient-ils les « cours complémentaires » ? Ils ont déjà tellement changé de nom qu'ils en sont peut-être dégoûtés !

Il reste quelque chose de plus grave ; c'est qu'en ville tout au moins, personne n'est satisfait : ni les autorités, ni les patrons, ni les maîtres, et encore bien moins les élèves. Tant pis pour les premiers ; il reste notre jeunesse ; elle mérite bien, semble-t-il, que l'on s'occupe un peu d'elle et de ses sentiments. Il faut alors le dire sans ambages : une mauvaise institution est pire que l'absence d'institution. La question reste ouverte et la S. P. V. se doit de la suivre de très près.

Assurance du corps enseignant. La situation du corps enseignant face aux accidents professionnels n'est pas claire. S'il est entendu que l'accident professionnel est assimilé à la maladie, avec six mois de traitement, on ne sait trop qui règle les factures de pharmacie,

ni le traitement au delà de six mois, ni enfin les cas d'invalidité ou de mort. Les accidents des enfants ne sont pas réglés non plus, sauf si le maître est responsable, il est alors couvert par l'assurance S. P. V. en responsabilité civile. C'est ce que nous avons expliqué à la Commission de gestion qui en fit une observation dans son rapport de gestion, devant le Grand Conseil.

L'Etat s'intéresse à cette affaire et la suit depuis de nombreuses années, paraît-il ; seuls des budgets déficitaires en ont interdit la réalisation. L'amélioration des budgets... où l'observation de la Commission de gestion, ou peut-être tous les deux, ont incité l'Etat à entrer dans la voie des réalisations. Une Commission a été désignée qui a siégé une fois déjà, et on peut espérer qu'un projet sera au point sous peu. Sans les mobilisations, je crois pouvoir dire que l'assurance serait peut-être chose faite. En tout état de cause, le coût de l'assurance professionnelle est inscrit au budget de 1945 voté par le Grand Conseil, si bien que rien ne s'oppose maintenant au fonctionnement de la dite assurance dans un avenir très prochain.

La S. P. V. est allée plus loin ; elle a pensé rendre service à ses membres en concluant une assurance collective pour les accidents non professionnels. Une circulaire, encartée dans le *Bulletin*, a donné des résultats intéressants : beaucoup de maîtres désirent s'assurer. Nous avons à peu près conclu avec une société ; si rien n'est terminé encore, c'est que nous attendons l'Etat et son assurance professionnelle. Sitôt que cette dernière fonctionnera, chacun de nos membres recevra les formules d'inscription pour une assurance non professionnelle avantageuse, grâce aux conditions qu'a pu obtenir la S. P. V.

Le comité, nos relations. Il est difficile de faire rapport sur l'activité du comité central. Si l'on s'en tient aux procès-verbaux des séances, nous nous rendons très vite compte qu'ils ne reflètent qu'une petite partie de l'activité effective déployée par vos mandataires. Nous sommes les antennes de la S. P. V. comme nous en sommes les chiens de garde. Notre activité, c'est tout ce dont je viens de parler, c'est encore nos 32 séances du dernier exercice.

Nous nous efforçons d'entretenir les relations les plus cordiales avec nos voisins comme avec nos autorités. Dans le courant de l'année, nous avons organisé deux séances communes avec le Comité central neuchâtois, une à Auvernier, l'autre à Yverdon. Ce fut l'occasion de nous connaître mieux, de fraterniser et de discuter les mêmes problèmes qui engendrent les mêmes préoccupations. Nous avons encore représenté la S. P. V. aux assemblées générales des diverses sections de la Romande et constaté avec plaisir leur vitalité.

Déchargés en partie par les T. F. des intérêts matériels directs, nous avons davantage de temps à consacrer aux intérêts pédagogiques qui touchent plus particulièrement l'école vaudoise. C'est ainsi que cette année nous nous sommes attaqués aux programmes.

Nous pensions arriver, en 1944 encore, à mettre sous toit un programme de base complet pour l'école populaire vaudoise. Les mobilisations successives ont retardé à tel point nos travaux que nous avons dû renvoyer jusqu'au printemps 1945 le délai accordé aux sections pour discuter, puis transmettre leurs rapports. Le C. C. étudiera ces différents rapports de section puis verra sous quelle forme il les transmettra au Département à qui il donnera ainsi l'opinion, les aspirations et les vœux du corps enseignant vaudois sur le très important problème des programmes scolaires.

Les futurs rapporteurs de section se sont rencontrés deux fois déjà pour une discussion générale du problème. Ces messieurs se retrouveront encore en février et peut-être en mars, tant le sujet est important et tant la refonte de nos programmes paraît urgente à tous.

Je n'insiste pas davantage aujourd'hui sur ce sujet qui est l'édifice de 1945. Qu'il me suffise de dire que tout le monde est d'accord sur les grandes lignes générales, à savoir que nos programmes actuels ne sont pas suffisamment adaptés à l'enfant, que le psychologue doit avoir certains droits dans l'élaboration d'un programme scolaire, que des connaissances encyclopédiques ne suffisent plus pour former l'homme de demain, et que l'école, par ses programmes, devrait tendre davantage à la libération de l'être qu'à la formation de pseudo-intellectuels.

Quelles sont, maintenant, nos *relations avec nos autorités*? Je vais essayer de les préciser, et cela en « remontant l'échelle », si vous me permettez cette expression.

La S. P. V. n'entretient aucune relation avec nos inspecteurs scolaires. Vous savez que lorsqu'un membre de notre association devient inspecteur, il est automatiquement démissionnaire. D'aucuns le regretteront. N'y aurait-il pas certains avantages à conserver ces messieurs dans notre sein? Certainement oui. Cependant, après étude de la question, votre comité est convaincu que nos statuts ne sont pas si mal faits qui exigent la démission de tous ceux qui quittent l'enseignement primaire. Nos intérêts diffèrent obligatoirement sur certains points. Alors que nous pouvons garder une liberté d'action totale, il ne peut en être de même de ceux qui deviennent, de par la loi, nos contrôleurs.

Puisque je parle des inspecteurs scolaires, et si je dis que la S. P. V. n'entretient aucune relation officielle avec eux, il n'en est pas de même des instituteurs. Nous avons eu connaissance de collègues qui, face aux autorités scolaires, font de véritables complexes. Nous voudrions leur dire que la véritable autorité n'a rien d'extérieur. L'autorité force le respect; c'est quelque chose de grand, de puissant, et que l'on subit malgré soi quand on se trouve en présence ou en contact avec la personne qui l'incarne. Chacun d'entre nous connaît, dans son entourage, de ces personnalités dont il accepte l'autorité parce qu'elle s'impose. On a si bien reconnu ce fait dans l'armée, que les futurs sous-officiers sont précisément choisis parmi ceux des soldats qui sont acceptés par leurs camarades comme chefs. Cela est de la saine démocratie ou je ne m'y connais pas.

Or, quelles doivent être les relations du corps enseignant avec ses inspecteurs? Celles du subordonné envers son chef, sans doute, mais un chef accepté et qui sera un conseiller, un semeur d'enthousiasme; et j'insiste sur ce point: dans sa tâche épuisante et ingrate, le corps enseignant a besoin d'appui réel et d'encouragements; il sait bien que ses élèves calculent mal et qu'ils font des fautes d'orthographe; il le constate tous les jours et il en souffre. Ce qu'il demande à ses chefs, ce n'est pas de le constater après lui, mais bien plutôt de l'aider, de lui rendre l'espoir et de verser en lui les germes de vie et de courage qui lui permettront de renverser les montagnes. Dans l'enseignement comme dans l'armée, plus que dans l'armée, le chef, avant d'en avoir le titre, devrait s'être imposé à ses futurs subordonnés dont il serait alors accepté.

Au Département de l'instruction publique et des cultes, nous sommes souvent appelés à prendre contact et à rencontrer soit M. Perret, soit M. Jaccard. Qu'on me permette ici de dire que nous avons toujours

été reçus avec beaucoup d'aménité au Château. Sans doute, nos vues ne sont-elles pas toujours en parfaite concordance, ce qui est inévitable. Soyez cependant certains que nos intérêts essentiels y sont défendus.

La tâche du Département n'est pas toujours facile. On sait souvent là-haut, et sur notre propre compte, des choses que les intéressés eux-mêmes ignorent, d'où hésitations, sous-entendus, manque de netteté parfois dans nos rapports. Pourquoi le Département ne communiquerait-il pas de temps à autre aux instituteurs leur dossier, et cela par écrit : dossier de la commune qui a dit ou écrit quelque chose, rapports inspectoraux ; le bien comme le moins bon. Il semble que cela donnerait un petit air de franchise qui fait défaut parfois, et éviterait par le même coup que l'on jouât à cache-cache.

Une relation nouvelle. Pour la première fois cette année, votre comité est entré en rapport avec le législatif cantonal par le truchement de la Commission de gestion.

Nous tenons ici à remercier MM. les députés Eugène Walther, de Luins, et Paul Chapuis, de Lausanne, un ancien instituteur, tous deux commissaires à l'instruction publique. Ils ont eu l'amabilité de recevoir une délégation du C. C. puis de nous écouter leur parler de l'école primaire vaudoise et de la S. P. V. Nous avons trouvé beaucoup de compréhension auprès des membres de notre plus haute autorité, une compréhension de gens sans préjugés et qui gardent toute leur indépendance, une compréhension que l'on ne trouve pas toujours chez nos « professionnels ». De l'entretien, ces messieurs ont retenu deux de nos suggestions qui donnèrent lieu à l'observation No 8 a et b du Rapport de gestion :

Observation No 8 : Le Conseil d'Etat est invité :

- a) à étudier la création d'une assurance en responsabilité civile en cas d'accidents pouvant survenir au cours des exercices sportifs obligatoires ;
- b) à organiser les loisirs des écoliers citadins en occupant les instituteurs sans poste fixe.

Que reste-t-il de tout cela ? Un contact avec notre Grand Conseil, formé dans sa grande majorité de gens qui aiment bien l'école et qui sont prêts à l'aider. Il reste encore un réconfort et un encouragement pour la S. P. V. : quand nous aurons une idée juste et généreuse à faire triompher, nous pourrons la présenter à un législatif qui sait être généreux. Il reste que le contact que nous venons d'établir doit être maintenu et développé. Il faut que peu à peu tous les représentants du peuple vaudois connaissent la S. P. V., ses travaux et ses aspirations ; il faut que le Grand Conseil sache que, tout comme lui-même, notre société aime l'école populaire et qu'elle travaille pour le plus grand bien de nos enfants.

Traitements fixes. Après l'admission des pasteurs vaudois, en novembre dernier, la Fédération des fonctionnaires et employés de l'Etat groupe maintenant l'ensemble des fonctionnaires vaudois. Nous nous réjouissons de voir la Fédération prendre de l'ampleur et s'imposer comme elle le fait. C'est elle qui traite avec l'Etat toutes les questions d'ordre matériel qui peuvent nous préoccuper ; elle le fait avec autant d'à-propos que d'autorité. Permettez-moi de féliciter et de remercier son président et son secrétaire, MM. Décorvet et Margot, qui ne ménagent ni leur temps, ni leur peine pour défendre nos justes revendications.

tions. Je n'aurai garde d'oublier notre délégué au comité des T. F., M. Alexis Chevalley, dont chacun connaît l'activité utile, ainsi que tous ses collègues de comité.

Entrer dans les détails de toutes les interventions qu'ont faites cette année les T. F. me mènerait trop loin. Qu'il me suffise de signaler les allocations dites d'automne que nous venons de recevoir, et celles de 1945 qui comportent, outre une amélioration de l'allocation de vie chère, une augmentation de Fr. 5.— par enfant et par mois à partir du troisième enfant.

Croyez que ces améliorations de traitement ne sont pas l'effet du hasard, mais bien plutôt celui d'un effort des T. F. qui, par leur autorité calme et leurs revendications justes obtiennent audience et persuadent nos autorités quand il le faut.

Interventions. Soit au Département, soit auprès d'autorités communales, nous avons été appelés, comme chaque année, à intervenir en faveur de collègues en difficulté ou dans le malheur. Vous comprendrez que je n'insiste pas dans un domaine où la discrétion est de rigueur. Qu'on me permette cependant de préciser notre position : dans nos statuts, nous trouvons l'un des buts de la S.P.V. ainsi conçu : défendre de toute manière les intérêts du corps enseignant vaudois. Il n'est précisé nulle part que la S.P.V. défende toutes les causes. Et je m'explique : lorsqu'un collègue est en difficulté, nous nous renseignons d'abord, afin d'avoir une opinion, puis nous défendons, jusqu'à la limite du possible, les cas défendables, c'est-à-dire ceux où nous sommes intimement persuadés que le maître est lésé. Dans les autres cas, nous limitons les dégâts dans la mesure du possible, en nous refusant, de la façon la plus absolue, de nous faire les avocats de mauvaises causes. C'est dans la mesure, croyons-nous, où les autorités seront certaines de notre bonne foi dans toutes les situations que notre autorité s'affirmera et que l'on nous suivra. Et cela me paraît essentiel : on ne transige pas avec sa conscience, même si l'on est une collectivité.

Je fais ici appel à l'esprit corporatif de certains collègues, prêts à dénoncer notre générosité et plus sévères pour ceux qu'ils estiment coupables que le Département ou les autorités civiles elles-mêmes.

En terminant, je me permets de prier les présidents de section, comme nos membres eux-mêmes, de bien vouloir avertir le C.C. et lui signaler les cas où un différend, même léger, s'élève dans une commune entre le corps enseignant et les autorités. En intervenant assez tôt, nous pouvons éviter pas mal d'ennuis et de litiges. Ce n'est trop souvent que lorsque la situation est désespérée que l'on s'adresse au C.C.

Et un avertissement pour finir : méfiez-vous des mauvais bergers, de ceux qui vous conseillent, n'en faisant pas partie eux-mêmes, d'éviter l'intervention de la S.P.V. Peut-être bien que nous n'obtiendrons pas toujours ce qui paraît juste ; soyez sûrs que tout seuls vous n'obtiendrez jamais davantage.

Le 29 avril, nous avons convoqué les futurs rapporteurs aux Conférences de district pour un échange de vues sur le sujet à traiter. Ce mode de faire est entré maintenant dans les coutumes de la S.P.V. Il n'en est, hélas, pas de même pour chacun, si l'on en juge par certaines réactions. Disons simplement que le Département demanda qu'un inspecteur assistât à la réunion. Nous ne dirons jamais assez l'utilité de ces rencontres où l'on sent tout le canton vibrer d'un même enthousiasme devant le même problème. Est-il besoin d'ajouter que les grands courants, les grandes préoccupations sont les mêmes partout et que l'on

n'a aucune peine à s'entendre ? Sans doute, les rapports diffèrent-ils dans les détails ; l'esprit est un.

Le logement de nos collègues a été cause de nombreuses interventions. Trop de régents sont mal logés : collèges humides, insalubres, ou ne répondant pas aux exigences de la loi ; indemnités de logement notablement insuffisantes qu'il faut presque doubler parfois si l'on veut un toit.

L'Etat nous paraît tiède dans ses interventions, et peut-être sans moyens suffisants pour faire respecter la loi.

La S.P.V. a devant elle une grande œuvre à réaliser dans ce domaine où une solution équitable doit intervenir. Le logement fait partie de notre salaire. C'est un axiome qu'il serait peut-être bon de répéter de temps à autre.

Comme déjà mentionné, les questions matérielles pures : salaires, allocations, sont défendues par le canal des T.F. Cette répartition de l'effort nous permet de consacrer plus de temps à la défense de nos intérêts pédagogiques. Cependant, il nous arrive d'intervenir directement parfois, au comité des T.F. ou ailleurs, quand une question nous paraît d'une importance telle que sa portée dépasse les intérêts généraux des fonctionnaires. C'est le cas actuellement ou une étude est en cours sur

L'Assainissement des caisses de retraite de l'Etat de Vaud, et le Projet de loi sur la caisse de retraite de l'administration cantonale de l'Etat de Vaud.

De quoi s'agit-il au juste ? De grouper les caisses de retraite des différentes catégories de fonctionnaires en une organisation centrale. Il faut d'abord liquider les organismes existants et entre autre celui du corps enseignant et pastoral dont la situation est désastreuse financièrement parlant. (C'est ce que constate, parmi beaucoup d'autres choses, l'avant-projet d'étude.)

Nous ne voulons pas ici, dans ce court rapport, devancer les temps et présenter une étude de la question, le projet n'étant pas encore entre les mains du législatif. Nous tenons cependant à préciser l'attitude du corps enseignant primaire face à un projet dont il a tout à craindre.

— Votre actuelle caisse de retraite, nous dit-on, se trouve dans une situation financière inextricable ; les déficits s'accumulent, déficits dont l'Etat fait les frais.

Nous répondons à l'Etat que nous n'avons aucune responsabilité dans cette affaire, que c'est lui-même, et lui seul, le responsable de cet état de choses.

Voici les faits : En 1922, le fonds est créé. L'art. 27 de la loi dit ceci : « Les pensions servies en vertu des anciennes lois sont maintenues ; le paiement de ces pensions est assuré par le fonds prévu à l'art. 22 de la présente loi... » C'est en d'autres termes notre fonds de réserve qui paiera les anciennes pensions dues par l'Etat ; ce sont nos contributions qui servent à payer les anciennes pensions comme les nouvelles ; et, de ce fait, nos versements, qui devaient créer le fonds de réserve, sont engloutis chaque année pour payer des retraites dont l'Etat seul avait la charge. De 1922 à 1930, l'Etat fait ainsi sur le compte de notre fonds des pensions une économie de 3 à 4,000,000 fr.

En 1922, nos collègues avaient prévu la situation actuelle, puisque dans un bulletin de l'époque, je lis ceci : « On nous dit que c'est la seule manière d'assurer l'adoption du projet. Soit, mais lorsque le mo-

ment sera venu, comme dit l'exposé, nous serons en droit de croire que les autorités sauront reconnaître que le corps enseignant a rempli ses obligations, et que si la caisse est vide, ce n'est pas de notre faute.»

Aujourd'hui, nous disons à l'Etat que le « moment est venu » puisque la « caisse est vide ».

De tout cela, le projet d'assainissement que nous avons en mains se garde de dire mot, c'est pourquoi nous nous permettons de le rap-peler aux mémoires défaillantes.

Passons maintenant au projet de loi. Comme nous l'avons dit plus haut, nous n'entrerons pas dans les détails d'un projet dont nous venons d'avoir connaissance et dont nous nous occupons activement. Si nous voulons cependant fixer notre attitude, elle se résume en deux mots : statu quo, et cela plus particulièrement face à la durée des fonctions du corps enseignant.

Le nouveau projet prévoit 35 ans d'activité et 60 ans d'âge, avec possibilité d'aller jusqu'à 65 ans, voire 70 ans si les 35 ans de fonction ne sont pas atteints. Nous disons : C'est trop.

Il est hors de doute que de telles dispositions arrangerait magnifiquement le budget de la caisse. Ici, il ne s'agit plus de chiffres seulement ; il s'agit du corps enseignant, il s'agit de l'école, il s'agit des enfants surtout et cela ne s'apprécie pas en billets de banque.

Nous allons si vous le permettez, mettre en congé quelques instants les actuaires et replacer le problème dans son cadre réel qui est celui de l'école.

Si notre démocratie a décidé d'éduquer et d'instruire sa jeunesse, elle a, par sa décision même, accepté d'en supporter les charges. Sans aucun doute, l'éducation de notre jeunesse coûte cher au pays et exige de la population des grands sacrifices financiers. Je prétends encore que ces sacrifices pourraient être plus grands, parce que l'argent investi pour le développement de nos enfants est de l'argent bien placé, parce que dans n'importe quel budget de n'importe quel Etat on trouve des dépenses moins utiles que celles-là, parce qu'enfin on pourrait faire plus encore, et les temps arrivent où l'on devra faire davantage pour l'éducation populaire. Il ne faudrait tout de même pas oublier qu'il s'agit de nos enfants, et que l'Etat de demain, ce sont eux qui le forgeront.

Or, les écoles vaudront ce que valent les maîtres, et si l'on veut de bons maîtres, il faut leur assurer une existence normale. Leur traitement devra assurer cette existence. La retraite des vieux maîtres fait partie de leur traitement et les sacrifices qu'elle exige entrent dans l'effort financier que consent l'Etat pour l'éducation de sa jeunesse.

Dans ce domaine, il y a deux façons de desservir l'école :

- a) Eloigner de l'enseignement des gens capables en les traitant mal.
- b) Conserver dans l'enseignement des maîtres usés et qui ne peuvent plus rendre aux enfants les services qu'ils exigent.

Le nouveau projet de loi qui pense à tout, n'a oublié ni l'un ni l'autre de ces facteurs. Peu importe l'école, peu importe la jeunesse, pourvu que le déficit technique soit résorbé !

Doit-on répéter ici que le métier d'éducateur use vite son homme, qu'après avoir enseigné 35 ans le maître risque un affaiblissement du système nerveux préjudiciable à son enseignement ; doit-on redire qu'il faut l'enthousiasme sans cesse renouvelé pour vibrer avec les enfants et les amener à vibrer avec soi ? Les enfants sont cruels sans le savoir :

ils n'aiment pas les maîtres malades, ou les maîtres trop vieux, et ils souffrent en leur compagnie. En prolongeant les fonctions du corps enseignant, on va sacrifier et éteindre la jeunesse à des générations de petits Vaudois, et cela pour équilibrer un budget. Je prétends que cet argent sera mal placé.

En remontant l'histoire de cette question, nous retrouvons, dans l'exposé des motifs au Grand Conseil en 1922 les remarques suivantes :

« Jusqu'ici, avant d'accorder la pension de retraite, on exigeait 30 ans des instituteurs primaires. C'est dire que si nous proposons de ne l'accorder qu'après 35 ans de services, nous nous arrêtons à des normes très élevées ; nous ne pourrions même pas aller si loin, si la pension d'invalidité ne venait au secours de ceux qui doivent renoncer prématurément à leurs fonctions. En acceptant la prolongation de leurs années de service, les membres du personnel enseignant font un réel sacrifice dont il est juste de tenir compte.

Les personnes qui, après 60 ans d'âge ou 35 ans de service, ont encore la vigueur nécessaire à l'enseignement sont rares. »

Et plus loin :

« On remarque souvent qu'arrivé à un certain âge, un maître n'est plus capable, pour bien des raisons, de remplir utilement ses fonctions, bien qu'il jouisse encore d'une excellente santé. »

Et plus loin enfin :

« Un certain nombre de nos instituteurs, de nos professeurs et de nos pasteurs sont trop âgés. Leur activité en souffre. »

Que voilà de sages paroles ! et comme nous reconnaissons bien la perspicacité du peuple vaudois. Souhaitons que l'actuel Grand Conseil ne reniera pas les constatations et déclarations de ses prédécesseurs, et qu'il saura consentir les sacrifices financiers nécessaires à la santé de l'école vaudoise.

Le comité S. P. V. a désigné une Commission pour étudier et suivre de très près le problème des retraites. Commission et comité central sont unanimes dans les sentiments que je viens d'exprimer. Ils continueront de travailler pour la défense de nos intérêts qui sont les intérêts primordiaux de notre école populaire et de son avenir.

En terminant ce rapport, permettez-moi un mot sur nos relations avec la *Société Pédagogique Romande*. Elles ont été marquées, au début de l'année, par la mort du regretté rédacteur pédagogique que fut Albert Rudhardt. Nous tenons ici à rendre hommage à ce grand pédagogue, à ce grand humain qui donna beaucoup à sa corporation, et qui consacra sa vie aux enfants. Albert Rudhardt a bien mérité de la S. P. R.

Le Congrès de Neuveville désigna notre collègue André Chabloz pour succéder à Albert Rudhardt. Nous félicitons ici le nouveau rédacteur ; persuadé qu'il donnera beaucoup à l'*Educateur*, nous lui souhaitons encore une activité féconde.

Le cercle de la Romande s'est agrandi en recevant les instituteurs protestants du Valais que nous sommes heureux de saluer. Pour engager les Jurassiens bernois à adhérer en section à la S. P. R., la dernière assemblée des Présidents et Bulletiniers a décidé et à titre d'essai, de faire une place plus grande à la partie pédagogique de l'*Educateur* dans les six premiers mois de 1945.

Qu'on me permette ici de préciser la position de votre comité : pour nous, et comme représentants d'une corporation, la partie essentielle de notre journal est la partie corporative. C'est par elle que la S. P. V.

s'exprime et c'est sa seule possibilité publique d'expression. Remarquons, en passant, que tous les problèmes pédagogiques à caractère corporatif, c'est-à-dire les problèmes pédagogiques vaudois : programmes, examens, cours post-scolaires, manuels d'enseignement, trouvent leur place et sont discutés dans la partie corporative de notre journal. La fin de la guerre risque de nous obliger à défendre âprement certaines positions ; des communications, des conseils, des ordres seront donnés à nos membres ; tout cela encore aura sa place dans le *Bulletin*.

C'est pourquoi je fais appel à tous mes collègues vaudois, et c'est peut-être un peu l'ancien bulletinier qui parle ; je fais appel à vous, Mesdames et Messieurs, pour que vous soyez fidèles à votre *Bulletin corporatif*, et par delà le *Bulletin*, à votre corporation tout entière, la Société Pédagogique Vaudoise. C'est par elle que nous sommes reçus et parfois écoutés ; c'est grâce à elle que certains abus ne peuvent se perpétrer à notre égard. La S.P.V. est au régent vaudois ce que la famille est à l'individu : la conseillère et la protectrice.

La Tour-de-Peilz, le 28 janvier 1945.

Le président : R. Mamin.

GENÈVE

UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS

RAPPORT DU PRÉSIDENT

pour l'année 1944

présenté à l'Assemblée administrative du 17 février 1945

L'an dernier, à pareille époque, nous avions le ferme espoir que 1944 nous apporterait la paix et que nous pourrions désormais tenir nos assises dans une atmosphère renouvelée, que nous tournerions nos regards non plus sur des amas de ruines, mais sur des reconstructions et des rénovations de tous ordres. Les faits ont déçu notre optimisme ; ils ont démontré que la folie humaine a des ressources inépuisables. Chaque jour nous apporte sur les pays en guerre de nouveaux détails qui dépassent en horreur tout ce que notre esprit aurait pu s'imaginer de pire. Aujourd'hui, pour la sixième fois, nous nous réunissons en assemblée annuelle en pleine tourmente et nous attendons anxieux la suite des événements qui, après avoir modifié la structure de l'Europe et du monde entier, nous donneront sous peu comme puissants voisins, les Etats-Unis d'Amérique et la Russie des Soviets.

En comparaison de l'immense travail qui s'accomplit en dehors de nous, sur les champs de bataille et dans les chancelleries, nous nous rendons compte de la vanité de notre tâche qui consiste à vous entretenir ce matin de l'activité de notre association durant l'année écoulée.

I. Renseignements statistiques

L'Union des instituteurs genevois comptait en février 1944, 145 membres actifs et 83 honoraires.

Au cours de l'année, 4 candidats ayant terminé leurs études pédagogiques ont été nommés instituteurs et ont demandé, tôt après, leur admission dans l'Union. Ce sont MM. Marcel Herbez, Jean Frei, Alfred Mauris et Marcel Moëri. Aux demandes de ces jeunes collègues sont venues s'ajouter celles de MM. Claude Bois, instituteur à Choulex, et Paul Voïtchovsky, instituteur à Collex-Bossy. En assemblées générales,

vous avez admis ces nouveaux membres et nous leur renouvelons ici nos souhaits de bienvenue dans notre association. Nous comptons sur ces forces nouvelles pour donner à notre chère société un regain d'activité.

Deux de nos collègues ont quitté l'enseignement et ont dû statutairement donner leur démission de membres actifs : Charles-Elie Ducommun, instituteur aux Pâquis et membre de notre comité, bien connu dans tous les milieux genevois et même au delà des limites de notre petit canton, a cessé son activité en juin dernier après une carrière de 36 ans.

André Henchoz, maître aux classes de fin de scolarité, a fait valoir, lui aussi, ses droits à la retraite, pour cause de santé et a obtenu une pension d'invalidité. Il se retire à la montagne après 29 ans d'enseignement.

A ces deux collègues qui ont donné maintes preuves de leur attachement à l'U.I.G. et que vous avez nommés membres honoraires, nous souhaitons une longue et paisible retraite et nous espérons les revoir souvent à nos assemblées générales où ils seront toujours les bienvenus.

Nous avons eu le chagrin de perdre deux membres actifs, jeunes encore :

Gabriel Berger, instituteur à l'école des Crêts, est décédé accidentellement à la montagne, fin août, à l'âge de 36 ans. Nous perdons en lui un collègue de valeur, fin, distingué, spirituel, animateur apprécié des festivals scolaires. Il a souvent représenté l'Union dans les jurys de concours d'admission aux études pédagogiques.

Henri Luciri, maître de gymnastique, s'en est allé après six semaines de maladie. Doué d'un réel talent pédagogique, il laisse à tous ceux qui ont assisté à ses leçons l'impression d'un excellent moniteur.

Nous avons apporté à leurs familles notre témoignage de sympathie et, dans les temples de Saint-Gervais et des Eaux-Vives, nous leur avons dit un ultime adieu.

La mort a visité aussi les rangs de nos honoraires. Nous avons eu le triste devoir d'accompagner notre ami Albert Rudhardt à sa dernière demeure. Nous rappelions ici-même, l'an dernier, tout ce que l'Union et la Société pédagogique romande devaient à cet infatigable lutteur, à cet actif rédacteur de l'*Educateur*, à ce véritable barde de la chanson populaire. Nous formions des vœux pour le rétablissement de sa santé et deux mois plus tard, nous l'assistions dans ses derniers moments.

« Rudhardt s'en est allé dans la force de l'âge, a dit Gustave Willemin. Il nous laisse l'exemple d'un homme qui, avec abnégation, avec un désintéressement absolu, s'est donné tout entier à sa tâche ; d'un homme qui, à force de volonté, a dominé les insuffisances de sa guenille pour servir sa famille, ses amis, tous les éducateurs ses frères ; d'un homme au cœur assez large, à l'esprit assez puissant pour avoir ignoré les « vieux dieux de la violence et de la peur », et pour avoir brisé les cadres trop étroits du conformisme desséchant. Nous ne devons pas qu'en garder le souvenir ; avec sa joie au travail, avec son enthousiasme, nous devons nous en inspirer. »

Nous avons vu partir également un membre fondateur de l'Union, un ancien membre du comité où il siégea de nombreuses années et dont les bons mots sont devenus populaires : Léon Favre. Sa bonne ville de Carouge à laquelle il était très attaché et où il exerça presque toute sa carrière lui rendit cet automne les derniers honneurs.

La semaine dernière, les habitants de Satigny se sont réunis pour conduire la dépouille de leur ancien et vénéré maître Henri Schlaeppli au cimetière de son village.

Enfin, bien que Samuel Aubert ne fût pas un membre honoraire de l'U. I. G., nous avons adressé, à la famille de ce membre fondateur, l'expression de notre sympathie.

Aujourd'hui, notre section compte 148 membres actifs et 81 honoraires.

II. Comité et assemblées

Fait rare dans les annales de l'Union, le comité de 1943 se représentait in corpore à vos suffrages, le 4 mars dernier, et avec une touchante unanimité, vous l'avez confirmé dans ses fonctions.

Il était composé comme suit : *Président* : Edouard Gaudin ; *1er vice-président* : Adrien Lagier ; *2e vice-président* : Raymond Uldry ; *secrétaire des assemblées* : Philippe Genequand ; *secrétaire du comité* : Georges Bölsterli ; *trésorier* : Roger Matthey ; *correspondant à l'Educateur* : Georges Borel ; *secrétaire adjoint* : André Neuenschwander ; *membres adjoints* : Paul Passello, Charles-Elie Ducommun, Jean-Jacques Des-soulavy.

Durant l'exercice écoulé, le comité a tenu 20 séances. Il vous a convoqués à 3 assemblées plénières, à 4 assemblées générales et à l'assemblée administrative ordinaire d'aujourd'hui.

Nous regrettons, une fois de plus, que nos collègues ne répondent pas plus nombreux aux convocations que nous leur adressons. Les auditoires clairsemés découragent les bonnes volontés. Nous déplorons que nous ne soyons jamais plus du 30 % de notre effectif pour prendre des décisions importantes ou pour entendre des causeries intéressantes présentées par des gens compétents.

L'Union a envoyé dans différents groupements des délégués. Nos représentants ont fonctionné aussi dans les commissions d'enquête prévues par la loi pour examiner les titres des candidats à divers postes d'instituteurs dans les écoles primaires ; ils ont participé à la nomination des instituteurs à Vernier, Pregny et Pinchat. Aucun candidat n'ayant postulé pour Corsier et Collex-Bossy, le Département a désigné pour ces deux postes, nos jeunes collègues Moëri et Voïtchowsky.

Je remercie particulièrement ici tous les collègues qui ont représenté l'Union dans ces groupements, ceux qui ont fonctionné dans les jurys d'examens de concours ou de fin d'études, dans les commissions de nomination, tous mes collègues du comité dont la tâche est très souvent ingrate, Adrien Lagier, qui préside toujours avec distinction et autorité nos assemblées générales, Genequand et Bölsterli, nos deux secrétaires, ainsi que leur suppléant Neuenschwander ; leurs procès-verbaux sont un véritable mémorial de nos séances ; enfin Matthey, notre infatigable trésorier, sur qui repose toute l'administration de notre société. J'ai trouvé dans tous ces collaborateurs un appui réel important qui a grandement facilité la tâche ardue de la présidence.

III. Activité pédagogique

A. *Documentation scolaire*. Pour répondre au vœu exprimé par de nombreux instituteurs vaudois, neuchâtelois, jurassiens et même genevois, le comité de la S. P. R. tente l'expérience d'introduire dans l'*Educateur*, en plus des parties corporative et pédagogique, une partie prati-

que où l'on trouvera la documentation nécessaire pour les leçons de toutes les branches de l'enseignement. Cette troisième partie, publiée sur 16 pages détachables, remplacera les « Cahiers de leçons pratiques », édités par nos collègues de Nyon, et les « Feuilletts de documentation », publiés par les Genevois.

Sous la présidence de Jean Rouiller, les bonnes volontés se sont mises à l'œuvre bien avant la décision de Lausanne et les sous-commissions formées rassemblent et élaborent des documents pour les leçons d'histoire, dont le 9e fascicule a paru dernièrement, pour l'enseignement de la géographie, de la composition française, du dessin et des travaux manuels. De la documentation est toute prête pour la première leçon de géographie destinée aux 3e et 4e années et paraîtra prochainement dans l'*Educateur*. D'autre part, les travaux de fin de stage contiennent une richesse de documents où l'on pourra trouver matière à bon nombre de leçons.

B. *Ramassage de bois mort*. Considérant que l'expérience de l'an dernier avait parfaitement réussi, le Département a demandé à l'Union de lui désigner les instituteurs nécessaires à l'organisation de deux camps de ramassage, sur les mêmes emplacements. Malheureusement, le petit nombre d'élèves inscrits n'a pas permis l'établissement des deux camps prévus. Seul, celui du Creux de l'Ours, dans les forêts domaniales de Châtel-Saint-Denis fut installé par Borel. Du 17 au 24 juillet, 18 garçons de 13 à 15 ans, sous la surveillance de trois instituteurs, se familiarisèrent avec la vie de camp, firent une ample provision de bois et revinrent à Genève, enchantés de leur séjour.

Nous souhaitons que cette innovation rencontre davantage la faveur de nos grands garçons. Ce manque d'intérêt apparent provient du fait que beaucoup d'entre eux restent en ville pour occuper des emplois de commissionnaires et que, d'autre part, les parents, obligés de donner des coupons de repas ou d'alimentation, refusent d'accorder leur autorisation.

C. *Homes pour enfants réfugiés*. Une partie de la séance du 15 octobre dernier fut consacrée à une causerie de M. Pougatsch, chef d'un home d'enfants réfugiés. Avec une simplicité touchante, avec persuasion, cet ancien élève des Pâquis, réfugié lui-même, nous révéla le travail gigantesque tenant parfois du miracle qui s'effectue dans les homes d'enfants. Ceux qui ont tout perdu, parents, foyer, sont rééduqués et reprennent confiance en l'avenir. Malgré les cruautés dont ils ont souffert, les enfants juifs apprennent à aimer, à espérer, à se dévouer.

« Nous ne nourrissons aucune haine contre quiconque, nous ne devons entretenir aucun ressentiment, c'est la seule façon d'apporter notre collaboration à la reconstruction du monde », conclut le conférencier. Quand on songe au calvaire du peuple juif, une telle grandeur d'âme, un tel amour « chrétien » nous émeut et nous confond.

D. *Grammaire Atzenwiler*. Le premier volume de cet ouvrage est épuisé ; le second le sera sous peu. Pour mettre en harmonie la matière à enseigner avec le plan d'études, pour pouvoir utiliser la grammaire dans l'enseignement secondaire, il est nécessaire de revoir toute l'œuvre avant de la réimprimer. Nos collègues François Tissot et Pierre Vulliet représentent notre section à la commission de revision et toutes vos remarques et vos suggestions seront examinées avec beaucoup d'intérêt.

E. *Brochures O.S.L.* Pour la seconde fois, l'Union s'est chargée de la diffusion des brochures de l'Oeuvre suisse de lectures pour la jeu-

nesse. Uldry et Dessoulavy, responsables de la vente dans le canton de Genève, nous ont communiqué que 3515 brochures et 21 volumes ont rapporté la somme de Fr. 1448.—, ce qui représente le 50 % de la vente de l'année passée. Plusieurs collègues, sans doute déjà fort sollicités par d'autres œuvres, ont refusé de prêter leur concours à cette vente. Nous nous étonnons qu'ils n'aient pas compris la valeur éducative et morale de l'O.S.L. Elle est pour le corps enseignant un auxiliaire précieux dans sa lutte contre la littérature facile, pernicieuse qui fausse l'imagination des enfants. Nous espérons que notre dévoué Lagier, remplaçant bénévole de nos deux collègues mobilisés, rencontrera auprès de nous et de nos collègues dames toute la bonne volonté nécessaire au succès de la vente 1945.

IV. Activité corporative

A. *Croix-Rouge*. Les trois sections genevoises de la S.P.R. prirent contact, le 12 avril, avec M. Pierre Regard, chef de la propagande de la Croix-Rouge, secours aux enfants. Dans une causerie qu'il destinait plus à des collaborateurs qu'à des auditeurs avides d'informations, le conférencier projeta une série de clichés tous plus navrants les uns que les autres, montrant les enfants souffrants que la Croix-Rouge essaie de sauver. Nous avons pu nous rendre compte à quels usages le « sou hebdomadaire » est employé, combien de misères il soulage, mais aussi combien de déshérités il ne peut atteindre. Chaque jour qui passe crée une nouvelle multitude de souffrances, de deuils et de désespoirs. Depuis cinq ans, des crimes inoubliables ont été perpétrés contre les hommes ; mais que dire des crimes contre les enfants ? Des souffrances infligées à leur corps et, pire encore, des attentats commis contre leur âme ?

Pour suppléer à notre impuissance, seule la Croix-Rouge peut agir. Elle en a les pouvoirs, donnons-lui les moyens. Grâce à votre collaboration, à Genève, seulement, le sou hebdomadaire a recueilli jusqu'à fin octobre 1944 la somme de 236,000 fr. environ.

Les instituteurs ont montré en maintes occasions que rien de ce qui touche l'enfance malheureuse ne les laisse indifférents. La plupart d'entre nous participons au parrainage d'un pupille ou à la vente d'insignes. Nous recevons périodiquement par la Croix-Rouge des nouvelles de notre pupille belge, André Michiels, de Courtrai, pour qui l'U.I.G. continue à payer la modeste pension de 10 fr. par mois.

Au nom de toutes les petites victimes secourues par votre générosité, M. Regard vous adresse un chaleureux merci.

B. *Allocation d'hiver*. Etant donné les difficultés que les fonctionnaires de l'Etat ont rencontrées en 1943 pour obtenir leur maigre allocation d'automne, il fallait, en 1944, commencer des démarches assez tôt pour que l'allocation pût être payée avant l'hiver. Dès le mois de juin déjà, notre collègue Borel, président de la Fédération, s'attela à la besogne et se mit en campagne pour tâcher de faire admettre par l'Etat les mêmes allocations que la Ville avait accordées aux fonctionnaires municipaux. Cette proposition n'eut pas l'heur de plaire à M. Perréard qui, au cours de trois séances, s'évertua à prouver aux présidents d'associations que la caisse de l'Etat était désespérément vide, que malgré son immense désir de nous être agréable, il lui était matériellement impossible, même en raclant les fonds de tiroirs, de nous accorder la

plus petite allocation sans recourir, pour la couverture de cette dépense extrabudgétaire, aux centimes additionnels cantonaux. Cependant, si nous nous montrions compréhensifs et si nous nous contentions des allocations de 1943, il se faisait fort de faire adopter le projet par le Grand Conseil. Devant notre ferme résolution de maintenir intégralement les revendications que nous avons formulées, il nous laissa entrevoir le pire, à savoir, le referendum populaire. Vous connaissez l'enchaînement des faits. Entendu par la commission du Grand Conseil, chargée d'étudier le projet, Borel sut trouver les arguments convaincants pour persuader les députés du bien-fondé de notre demande. Le projet donna lieu au Grand Conseil aux débats publiés par la presse. Bien que l'allocation réclamée ne représente que du 2 au 4 % du traitement d'un instituteur, un député (fils de fonctionnaire) déclara sans rire : « Le coût de la vie n'ayant pas doublé depuis l'année dernière, nous n'avons pas à doubler l'allocation d'automne du personnel de l'Etat. » Le Grand Conseil vota le projet, le 4 novembre ; le 9, la Ligue des contribuables lançait son referendum. Par des moyens qui frisent le code, les signatures nécessaires furent facilement obtenues. Toute la peine que nous nous étions donnée pour faire adopter la loi par le Grand Conseil n'avait servi de rien ; il fallait maintenant faire campagne devant le peuple et mener la lutte énergiquement pour que le bon-sens populaire triomphe. Par une majorité magnifique de deux tiers contre un tiers, les citoyens de Genève ont ratifié le vote du Grand Conseil et fait fi des arguties et de la démagogie de M. Ferdinand Gros et de sa Ligue des contribuables.

Il va sans dire que la Fédération n'a pas mené seule la campagne antiréférendaire ; les partis politiques, les groupements professionnels qui ont défendu notre cause ont droit à toute notre gratitude, mais nous tenons à exprimer ici à notre collègue Borel nos chaleureux remerciements. Nous savons qu'il n'est pas toujours suivi, ni compris même par les camarades de son parti, mais nous savons aussi toute la peine qu'il s'est donnée, tout le temps qu'il a consacré à faire aboutir nos revendications dont il avait lui-même fixé les normes. Il a bien mérité de notre association.

C. Défense du Corps enseignant. A côté de l'action menée dans le cadre de la Fédération pour l'octroi de l'allocation d'hiver, nous avons, en compagnie des représentants de l'enseignement secondaire, fait comprendre au Président du Conseil d'Etat les raisons du malaise existant actuellement dans le corps enseignant genevois et exposé la situation précaire dans laquelle il se débat depuis plusieurs années. La situation des instituteurs est loin d'être enviable ; bon nombre d'entre eux touchent encore aujourd'hui le même traitement qu'en 1934. Ils sont victimes de la politique des catégories pratiquée par le Conseil d'Etat : les hauts fonctionnaires de l'administration ont vu leur traitement augmenter dans des proportions appréciables, les policiers ont obtenu des améliorations sensibles et le corps enseignant, rien ! Même la loi récente qui élève le traitement maximum des maîtresses enfantines n'atteindra pas son but : plusieurs maîtresses ne toucheront jamais le maximum prévu.

Nous avons demandé au Conseil d'Etat de bien vouloir se souvenir qu'il est notre défenseur légal devant le Grand Conseil d'abord, où nous sommes privés de tout mandataire et devant l'opinion publique. Nous lui avons démontré que le Département de l'instruction publique est, des sept départements de l'Etat, celui qui a fait sur l'autel de la patrie les plus grands sacrifices. Depuis 1934, les économies les plus massives se sont faites au détriment de l'école et du corps enseignant.

Cette entrevue a permis de constater que les soucis du corps enseignant secondaire sont semblables à ceux du corps enseignant primaire et qu'une cohésion plus effective paraît désirable. Nous aurons prochainement une séance commune des délégués des corps enseignants secondaire et primaire au cours de laquelle nous arrêterons un programme de revendications communes que nous présenterons au Conseil d'Etat.

D. *Conférence Lalive d'Epinay.* Si la défense de nos droits et de notre situation matérielle a accaparé la plus grande partie de notre temps en fin d'année, nous n'avons pas pour autant négligé les questions sociales qui nous tiennent à cœur et qui se poseront à nous après la guerre avec une pressante acuité.

A notre assemblée générale de mai, nous avons eu le plaisir d'entendre M. René Lalive d'Epinay, de la section « Armée et Foyer », traiter le sujet : « Problèmes sociaux, solutions suisses ». Le conférencier nous a tenus sous le charme de sa parole en développant avec simplicité et bonhomie les trois points principaux de son exposé fortement documenté : 1) désarroi du monde moderne ; 2) problèmes de demain et solutions suisses ; 3) les grands problèmes qui restent à résoudre en Suisse.

Faute de temps, la discussion prévue à la suite de la causerie ne put avoir lieu le jour même ; elle fut renvoyée pour causes de vacances et de mobilisation jusqu'au 8 décembre. Une cinquantaine de collègues assistèrent à cette séance de discussion. Les questions les plus diverses furent posées à M. Lalive qui partage avec tout un groupe de professeurs, d'économistes et de chefs d'entreprises, des idées généreuses, courageuses et nouvelles.

Il désire ardemment arriver à plus de justice sociale. Pour atteindre ce but, il préconise la publication d'une petite revue qui serait un document vivant des problèmes de notre temps et qui, par sa pénétration dans les familles, créerait un puissant mouvement d'opinion. Le travail principal des instituteurs sera de préparer la jeunesse à la reconstruction sociale. Si les vainqueurs s'entendent, le peuple suisse pourra prendre la tête de ce vaste mouvement.

Ce nouveau contact avec « Armée et Foyer », suscité par Georges Piguet, a effacé en partie la mauvaise impression que la dernière causerie du major Privat avait laissée dans le corps enseignant genevois.

E. C. I. A. A la suite des modifications de statuts approuvées par l'assemblée générale de la caisse de retraites, les membres du groupe C, réunis à la Salle centrale, ont nommé Maurice Béguin et Gustave Willemin, membres du comité de la C. I. A., et Georges Borel, membre de la commission technique. Dernièrement, un de nos délégués nous a mis au courant des difficultés d'application que rencontrent les différents projets d'assainissement.

Les travaux des experts Faure et Dumas accusent un déficit technique de 8 millions de francs alors que ceux de Mme Steiger concluent à un déficit de 18 millions et ceux de M. Lévy, à 6 millions. Peu satisfait des résultats divergents de ces expertises, le Conseil d'Etat s'engage dans une nouvelle étude. Pour assainir la situation de la caisse, M. Perréard propose des mesures draconiennes contre tout un groupe de sociétaires du régime spécial.

D'autre part, nous avons connaissance du dépôt d'un projet de modification des statuts prévoyant la suppression de la finance d'entrée dans certains cas.

Les comités de nos trois associations seront renseignés par nos délégués sur la situation actuelle de la caisse de retraites, sur les modalités

d'assainissement et sur l'attitude que devra prendre le groupe C à la prochaine assemblée générale de la C.I.A.

F. *Assurance-accidents*. Notre assurance-accidents continue à rendre des services incontestables à nos collègues. Nous comptons aujourd'hui 345 assurés représentant plus de 2 millions de traitement. Cependant, en pointant le rôle des assurés, nous avons décelé qu'un certain nombre de « mauvais cas » sont constitués par des membres de l'enseignement ne faisant pas partie de nos associations corporatives. Nous avons signalé ce fait à la « Winterthour » qui se promet d'appliquer à ces « resquilleurs » des conditions spéciales avec augmentation des primes annuelles.

G. *Divers*. Nous avons signalé au Département le cas de certains enfants qui paraissaient sous-alimentés. Notre intervention suscita une enquête du service médical des écoles et le docteur Rilliet, à qui on demandait de reprendre dans les classes la distribution de bonbons vitaminés genre Bédulcé, conclut son rapport en ces termes :

« S'il n'y a pas actuellement de sous-alimentation, il y a par contre dans beaucoup de ménages, pour des raisons diverses, un relâchement chez les ménagères qui ne consacrent pas suffisamment de temps et de peine à la préparation des repas.

Pour les enfants insuffisamment nourris, il existe des cuisines scolaires, mais beaucoup de parents ne veulent pas les inscrire parce qu'il faut, ce qui est naturel, donner des coupons de repas.

Si on veut réagir contre une sous-alimentation éventuelle, il faut mettre à la disposition de tous les ménages les aliments prévus par la ration alimentaire (carte mensuelle) et ceux que l'on peut se procurer sans carte. »

A une lettre du Département qui nous demandait notre opinion sur l'obligation pour les membres du corps enseignant de s'affilier à une caisse de maladie, nous avons répondu que l'Union des instituteurs genevois avait créé elle-même une caisse-maladie reconnue par l'Office fédéral des assurances et qu'il était inutile de modifier la loi sur l'instruction publique afin d'appliquer au corps enseignant l'article 4 bis du statut des fonctionnaires de l'administration cantonale.

Le Département a accepté notre proposition de ne pas tenir compte aux instituteurs des absences dues à la maladie lors d'une épidémie de rougeole, scarlatine ou diphtérie. Les absences dans ces conditions n'entreront pas en compte pour le calcul des retenues A et B sur les traitements.

Dans le cadre de la S.P.R., d'accord avec le Département, l'U.I.G. avait décidé d'organiser en septembre et octobre derniers des semaines pédagogiques destinées à faire connaître les institutions de notre pays aux instituteurs étrangers prisonniers de guerre internés en Suisse. Ils étaient à ce moment 171. Un programme avait été établi, les professeurs choisis, il ne manquait plus que l'autorisation du Service de l'internement. Pendant les tractations, les événements de France se précipitaient et les autorités décidèrent qu'aucune ville suisse située à moins de 50 kilomètres de la frontière ne pourrait recevoir nos collègues prisonniers. Bâle, Lausanne, Neuchâtel et naturellement Genève étaient ainsi évincées sans recours et c'est Fribourg qui fut chargée d'organiser les manifestations prévues. Nous avons exprimé nos regrets au Comité central de la S.P.R. et aux autorités.

A la demande de la *Société genevoise de travail manuel* et de réformes scolaires, nous avons prié le Département d'envisager l'éventualité de rétablir pour les classes de garçons de 5e et 6e années les cours facul-

tatifs de cartonnage et d'introduire pour les classes mixtes des leçons de travaux manuels pendant les heures de couture. Ces deux propositions entraînant des frais, le Département a jugé inopportun d'y donner suite.

La commission de l'U.I.G. qui s'occupe des retenues de traitement aux mobilisés est intervenue à la comptabilité du Département sans toutefois obtenir de nouveaux allègements.

Le groupe des jeunes créé l'année dernière a pris une part active au travail de la commission de documentation scolaire dont il forme la majorité.

Le comité s'est en outre occupé du sort d'instituteurs roumains, serbes et grecs prisonniers en Allemagne et, par les services de la Croix-Rouge, leur a envoyé les paquets réglementaires, seuls autorisés.

H. *Relations.* Les quelques entretiens que nous avons eus avec la Direction de l'enseignement primaire ont été empreints du meilleur esprit. Nos relations avec le Département sont surtout épistolaires. La collaboration de l'Union est appréciée par le Département qui, à chaque occasion, nous a demandé des représentants et des délégués.

Nos relations avec le Comité central de la S.P.R. sont des plus cordiales. Si parfois, et c'est heureux, nous différons d'opinion, nous avons défendu notre point de vue avec chaleur, avec véhémence, mais sans acrimonie et notre ton ferme n'a jamais voulu être agressif, quoi qu'en disent nos excellentes collègues dames, et nous avons toujours fini par nous entendre.

Après la libération de la France, nous avons appris avec joie la reconstitution du *Syndicat national des instituteurs*. La section du Département de l'Ain, réunie en congrès, en octobre dernier, a eu la délicatesse d'envoyer aux instituteurs suisses une adresse pour les remercier de l'aide généreuse que notre pays a accordée aux fugitifs français. Nous vous en avons donné le texte émouvant dans l'*Educateur* et en assemblée plénière. Sentant la faible part que nous avons prise à secourir nos malheureux collègues, sinistrés, nous avons convaincu le comité de la S.P.R. de la nécessité d'agir rapidement en faveur de nos voisins et nous avons pu, grâce à la commission mixte de la Croix-Rouge, faire parvenir aux instituteurs de l'Ain, victimes de la guerre, un lot de couvertures et de sous-vêtements d'une valeur de mille francs suisses. Aujourd'hui, nous avons le privilège de renouer avec nos sympathiques voisins les relations amicales que notre association entretenait avant la guerre. Je salue ici en votre nom le représentant du Syndicat de l'Ain, Monsieur Baillet, instituteur à Ferney, que je remercie d'avoir bien voulu répondre à notre invitation. Nous le prions d'être notre interprète auprès de ses collègues pour leur apporter toute notre sympathie et nos salutations confraternelles.

Nous avons eu des contacts assez fréquents et très cordiaux avec les sections de la S.P.R. Nous avons été fort bien reçus par nos collègues jurassiens qui nous avaient invités à leur congrès de Neuveville, par nos amis neuchâtelois, à Neuchâtel, et par la section vaudoise, à Lausanne. Nous leur avons apporté vos salutations et avons formé des vœux pour la prospérité de leurs sections.

Enfin, nous n'avons eu qu'à nous louer des excellents rapports établis depuis plusieurs années déjà entre nos trois sections genevoises. Nous remercions les deux présidentes, Mlle Mathilde Géroudet et Mme Simone Soguel, de toute la bonne volonté et du liant qu'elles ont apportés à nos relations communes.

Chers collègues,

Je m'excuse d'avoir esquissé si imparfaitement les principales tâches qui ont retenu notre attention durant cette année. Le travail n'a pas manqué, votre comité n'a pas chômé. Est-ce à dire que nous avons toujours obtenu tout ce que nous désirions ? Nous n'oserions le prétendre. Nous venons de batailler dur pour l'octroi d'une modeste allocation d'hiver, mais nous avons échoué dans notre effort d'amélioration des allocations mensuelles de vie chère. Les temps qui viennent s'annoncent difficiles pour tous, mais particulièrement pour les fonctionnaires qui ne peuvent, comme les commerçants ou les industriels adapter leurs ressources au fur et à mesure de l'augmentation du coût de la vie.

Nous aimerions, en ces temps de lutte, constater dans notre Union plus de cohésion et avoir l'impression d'entraîner toujours derrière le comité la masse entière des instituteurs. Nous savons, vous nous l'avez dit, que nous jouissons de toute votre confiance et nous aimerions la sentir d'une manière plus effective ; faites un effort pour assister plus nombreux aux quelques séances convoquées par le comité. Vous, les citadins, renvoyez au lendemain la partie de jass, de boules ou de quilles qui vous empêcherait de venir à l'Union ; vous, les ruraux, descendez en ville le jour fixé pour la séance de l'U.I.G. Nous avons besoin de vous tous pour obtenir un réajustement équitable de nos traitements, pour revaloriser la situation morale du corps enseignant.

Mes chers collègues,

Partout, autour de nous, on songe à l'après-guerre ; déjà, on jette les premiers jalons d'un édifice social nouveau. Des groupements, dans toutes les collectivités, élaborent des projets, préconisent des méthodes. Nous, instituteurs, nous aurons aussi notre mot à dire, notre rôle à jouer ; préparons-nous à rééduquer les masses, redonnons à la jeunesse le courage et la joie de vivre, apprenons-lui à nouveau le respect de la vie, le respect de l'opinion du voisin et, par-dessus tout, l'amour du prochain !

C'est une tâche immense mais infiniment belle, à laquelle je vous convie, mes chers collègues, au terme de ce rapport .

Genève, le 17 février 1945.

Ed. Gaudin, président.

UNION DES INSTITUTRICES GENEVOISES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1944-45

Présenté à l'assemblée générale du 17 février 1945

Quand le 19 février dernier vous m'avez acceptée pour présidente en remplacement de Mlle Mongenet, je vous avais averties que c'était un intérim et qu'en février 45, vous devriez élire une nouvelle présidente. L'*Educateur* a annoncé ma démission. Malheureusement toutes celles qui ont été pressenties, refusent péremptoirement d'accepter cette charge et je n'ai reçu de vous à ce jour, aucune proposition. Je resterai donc une année encore, souhaitant ardemment cette fois qu'une collègue de bonne volonté se mette au courant pour me succéder.

Séances de 1944-45. Votre comité s'est réuni 12 fois.

Comme chaque année, nous avons convié à un thé amical nos correspondantes de bâtiments qui nous rendent de si précieux services et nous avons eu 7 assemblées générales, dont 3 séances plénières.

Le 29 mars était consacré aux rapports de nos déléguées et au rapport de Mme Jaquet sur le nouveau plan d'études.

Le 12 avril, en assemblée plénière, M. Regard nous a parlé de la Croix-Rouge. Le 17 mai, M. Rohrbach nous présentait les avantages du fichier I. E. A. N. et notre collègue Rouiller les projets du groupe des feuillets de documentation.

Le 7 juin, Mlle Huguenin nous a entretenues de la préparation de la jeune fille à la vie.

Le 18 octobre, ce fut en assemblée plénière l'émouvante causerie de M. Pougatsch sur les homes d'enfants réfugiés.

M. Ducommun, qui devait venir nous entretenir, sous les auspices d'Armée et Foyer, de la formation scolaire en fonction des problèmes professionnels et sociaux, en a été empêché au dernier moment. C'est notre collègue Borel qui le 15 novembre nous a exposé les difficultés financières de l'heure.

Enfin, le samedi 6 décembre, après un bref exposé de M. Dunand sur la *Société des travaux manuels*, Mlle Monney nous a parlé avec enthousiasme du cours de dessin au tableau noir qui transforme le maître le plus maladroit en virtuose de la craie; Mlle Oppliger nous a vanté et l'atmosphère du cours de musique et celle des cours en général, et Mme Roller a présenté toute une série de travaux manuels pour les degrés inférieurs, travaux qui s'intègrent dans les leçons de français ou de calcul et qui ont ravi celles qui étaient présentes. Cette séance si vivante nous a montré combien les travaux qui touchent directement notre enseignement intéressent nos collègues.

Le samedi 9 décembre, l'*Amicale des écoles enfantines* avait organisé un thé d'Escalade avec des productions des mieux réussies. Ce fut une après-midi de détente dont nous remercions bien sincèrement nos collègues enfantines.

Décès, démissions, admissions. Mme Leuzinger nous a téléphoné peu avant son décès pour nous donner sa démission.

Atteinte par la limite d'âge, Mlles Hauri et Zwahlen ont donné leur démission. Nous les avons nommées membres honoraires et espérons les revoir aux manifestations de notre association.

Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue aux 5 jeunes qui ont adhéré à notre Union: Mlles Olivet, Jeanguenin, Lagier, Mercier et Blanchet. L'une d'elles a bien voulu accepter une candidature au comité.

Notre activité pédagogique. Il semblait au début de cet exercice que c'est cette activité-là qui nous occuperait le plus. En effet, la séance de la *Ligue suisse pour l'éducation nouvelle* à Yverdon, fut suivie d'un questionnaire qui a occupé maintes fois nos séances de comité. Sur la cinquantaine de groupements pressentis, 7 ont répondu à ce questionnaire et sur ces 7 seulement 2 groupements pédagogiques: l'*Amicale des écoles enfantines* et l'*U. I. G.*, section des dames. Nous sommes contentes néanmoins d'avoir eu, grâce à ce questionnaire, l'occasion d'exprimer notre point de vue puisqu'il s'agissait de sujets qui seront toujours d'actualité pour nous. Je pense surtout au problème de notre école, toujours trop intellectualiste et qui n'a pas la possibilité de respecter autant qu'il le faudrait l'autonomie de l'enfant, ni de développer son

sens de la solidarité. Je me contente de citer comme critère du progrès le titre d'une suite d'articles de W. Perret dans « Servir » : « Un maître, vingt élèves ».

Malgré de nombreux appels à votre collaboration — aux feuillets de documentation, à la partie pratique de l'*Educateur* pour qui je cherche toujours une collègue dévouée détectrice d'articles intéressants — comme sœur Anne, je ne vois rien venir.

Prenez le temps, chères collègues, de faire part de vos réussites et de vos échecs à vos collègues par l'intermédiaire de votre journal. Vous montrerez ainsi votre désir de collaboration amicale.

Nos rapports avec le Département de l'instruction publique. Ils sont toujours excellents lorsqu'on fait une visite personnelle. M. Quiblier nous renseigne en collègue compréhensif et avec sa franchise coutumière. Quant à M. Grandjean, il nous écoute avec bienveillance, prend note de nos désirs et même en tient compte parfois.

Nos principales démarches ont été les suivantes :

1. Nous avons présenté avec Mme Jaquet, le rapport sur le nouveau plan d'études.
2. Nous avons demandé une entrevue afin d'être éclairées avec précision sur la récupération d'anciennes candidates au concours.
3. Nous avons exposé au Département les responsabilités supplémentaires qui nous incombaient du fait des toujours plus envahissantes ventes et collectes et demandé qu'on nous assure contre le vol.
4. Nous avons sollicité le Département de considérer les candidats et stagiaires comme du personnel auxiliaire afin qu'ils touchent l'allocation extraordinaire d'hiver.

D'autre part, M. Lachenal nous a demandé notre avis sur l'opportunité d'inclure dans la loi sur l'instruction publique l'obligation de s'assurer contre la maladie. Après mûre réflexion, nous avons répondu négativement.

A la demande de M. Grandjean, nous avons désigné quatre personnes voulant bien travailler à l'allègement de la grammaire Atzenwiler en vue d'une prochaine réédition. Deux ont été choisies. Ce sont Mlle Chevalley pour le degré moyen et Mme Dottrens pour le degré supérieur. Enfin, nous avons envoyé des déléguées à tous les examens de stage.

Au cours de l'hiver, le Département nous a fait savoir que les absences pour cause de maladie contractée à l'école ne pourraient pas occasionner de retenues de salaire.

Me Borel, avocat-conseil du groupe des conjoints et député, a présenté au Grand Conseil un projet de modification de la loi du stage permettant aux jeunes institutrices qui épousent un fonctionnaire de remplir leur engagement de cinq ans envers l'Etat avant de quitter l'enseignement. Ce projet, examiné actuellement par une Commission, n'a pu encore être voté au Grand Conseil ! Nous ne doutons pas de sa prochaine adoption. Ainsi, nous n'aurons pas lutté en vain contre la lourde indemnité exigée de celles qui, de par la loi, étaient obligées de quitter l'enseignement contre leur gré et contre leur engagement, sous ... « prétexte » de mariage. Peut-être aurons-nous alors un choix plus grand de candidates à l'enseignement.

Fédération des fonctionnaires et employés de l'Etat. En juin déjà, les délégués de la Fédération se réunissaient pour fixer les bases de nos revendications pour l'allocation extraordinaire d'automne.

Cette allocation que nous voulions le double de celle de 43, nous a valu 5 séances de la Fédération et 4 entrevues avec M. Perréard. La campagne après l'aboutissement du referendum s'est déroulée calmement et dignement et avec le succès final que vous savez.

Nous avons renoncé à plaider plus spécialement la situation des femmes auprès de MM. Lachenal et Perréard. Nous pouvons du reste avoir pleine confiance en notre collègue Borel qui nous a toujours admirablement défendues et qui n'a ménagé ni sa peine ni son temps pour faire valoir nos revendications.

L'Union du corps enseignant secondaire, la Fédération des corps de police, les Employés et ouvriers des travaux publics s'étaient alliés à la Fédération pour toutes les démarches concernant les allocations. Les allocations mensuelles de vie chère pour 45 qui viennent d'être votées n'apportent une amélioration que pour les salaires inférieurs à Fr. 6000.—. Les célibataires, les ménages et les femmes sans charge ne reçoivent rien malgré tous les efforts de Borel.

Centre de liaison des associations féminines suisses. Le rapport mensuel du Centre de liaison nous tient au courant de l'activité des groupements féminins.

Cette année, pour la première fois, les jeunes filles étaient admises aux promotions civiques, gros succès pour les associations féminines.

D'autre part, un postulat, le postulat Oprecht, demandant au Conseil fédéral d'introduire dans la Constitution fédérale le droit de vote pour les femmes a été déposé au Conseil national. Le Centre de liaison, sollicité par l'Association du suffrage féminin de signer une pétition appuyant le dit postulat, a demandé l'avis de ses membres. Le nôtre a été affirmatif. Mais comme deux sociétés ne pouvaient prendre position, le Comité n'a pu, à son grand regret signer la pétition, le règlement exigeant l'unanimité des sociétés affiliées.

Nous avons pu, cette année, envoyer à l'Assemblée générale de l'Alliance des sociétés féminines suisses à Zurich, en collaborant avec l'Amicale, une représentante pour nos deux associations. Ce fut Mlle Monney qui connaissant très bien l'allemand nous a fait un fort intéressant rapport des diverses conférences.

C'est après les vacances seulement que nous avons lancé la collecte annuelle en faveur des vacances pour mères de famille. Nous vous remercions d'y avoir répondu si généreusement et vous prions, malgré les nombreuses sollicitations de bien vouloir rester fidèles à l'Ouvroir de l'Union des femmes.

Relations avec la section des messieurs. Elles ont été empreintes de cordialité. Il semble bien qu'il y aurait possibilité, puisque nos préoccupations sont si souvent les mêmes, de constituer un bureau, commun à nos trois associations, bureau qui réglerait les questions communes alors que chaque Union reprendrait son autonomie pour traiter de cas particuliers ou pour ses propres assemblées. C'est un vœu que j'émet.

Nous avons eu cette année 3 assemblées plénières. Serait-ce un pas vers une collaboration plus grande? Je tiens à remercier ici M. Gaudin des avis et éclaircissements qu'il a bien voulu me fournir.

Relations avec l'Amicale des écoles enfantines. C'est toujours avec plaisir que j'ai rencontré Mme Soguel, sa dévouée présidente aux entrevues chez M. Perréard ou ailleurs. Je ne sais si nous la retrouverons encore cette année à la tête de l'Amicale, mais nous souhaitons pouvoir

collaborer toujours avec la même compréhension et la même sympathie avec toutes les présidentes de l'Union de l'enseignement infantin.

S.P.R. Nous avons eu le plaisir de recevoir au thé des correspondantes, la visite du président de la S.P.R., M. le Dr Ch. Junod qui a insisté pour que notre collaboration à l'*Educateur* soit effective. Cette visite coïncidait malheureusement avec les derniers moments de notre très regretté collègue Alb. Rudhardt, rédacteur de l'*Educateur*. Nous avons ressenti bien souvent, en lisant notre journal, quelle vie il était arrivé à lui donner et combien malgré les réels efforts de ses successeurs, le sceau de sa personnalité nous manquait. Nous tenons à lui rendre ici encore l'hommage de notre souvenir reconnaissant.

Au moment où nous nous préoccupions de faire rentrer la cotisation supplémentaire d'entr'aide, un heureux hasard nous mettait en relation avec notre collègue de Ferney, M. Baillet qui venait me remettre au nom du Syndicat corporatif de l'Ain, une adresse aux instituteurs suisses. C'était le premier acte de nos collègues de l'Ain réunis pour la première fois depuis quatre ans, le 13 octobre 1944, à Bourg-en-Bresse.

Cette lettre émouvante orientait notre action en faveur de nos collègues victimes de la guerre. Enquête faite, il y avait dans le Département de l'Ain 35 instituteurs sinistrés. Nous nous sommes adressées à la Commission mixte de la Croix-Rouge internationale pour obtenir un plan d'achat de couvertures et de sous-vêtements pour la somme de Fr. 1000.—, somme que le dévoué trésorier de la S.P.R., M. Serex, a fait parvenir immédiatement.

Nous tenons à remercier MM. Junod et Serex ainsi que la Commission mixte des facilités qu'ils nous ont accordées.

Nos collègues neuchâtelois et vaudois nous invitent et nous reçoivent toujours très cordialement à leurs assemblées. Nous mettons un moment en commun nos soucis, comparons nos revendications et le succès qu'elles obtiennent et revenons encouragés de ces contacts amicaux.

C.I.A. Cette année a eu lieu pour la première fois le renouvellement du Comité avec élections par groupes et non en séance générale. Mlle Mongenet a bien voulu remplacer Mlle Lavanchy. Elle n'a pas craint de se faire nommer à la fois de la commission technique, de la commission juridique et de la commission des prêts pour mieux nous défendre. Nous lui sommes reconnaissantes de son dévouement et la remercions ainsi que nos autres déléguées au comité de la C.I.A. du travail ardu qu'elles doivent souvent fournir.

Nous proposons, pour l'avenir, la procédure suivante pour les élections du groupe C :

1. Qu'une assemblée préparatoire nomme le président d'assemblée.
2. Que les dames soient représentées à la table présidentielle, non seulement pour consigner le procès-verbal, mais encore comme vice-présidente d'assemblée.

Conclusions : Chères collègues,

J'ai cherché à résumer dans ce rapport les faits principaux qui ont occupé le Comité au cours de cette année intéressante mais qui n'a pas été de tout repos.

Je remercie les membres du Comité qui toutes m'ont apporté l'aide précieuse de leur avis, de leurs encouragements ou simplement de leur

bonne humeur. Une enquête des femmes universitaires sur les qualités primordiales de la femme a placé l'optimisme et la bonne humeur au premier plan des qualités féminines. Souvenons-nous en effet que c'est avec la bonne humeur que nous vaincrons le plus souvent notre fatigue et que nous accomplirons le mieux nos multiples tâches.

Trois membres du Comité se retirent. Mlle Meyer, notre trésorière exemplaire depuis 10 ans, remet ses comptes à Mlle N. Berney. Nous tenons à lui témoigner particulièrement notre gratitude pour le travail ardu qu'elle a accompli tant d'années avec le sourire.

A Mme Jaquet, à Mlle Mongenet, qui ont travaillé toutes deux avec l'entrain que vous savez dans le Comité et qui ont bien mérité de l'Union, va toute notre reconnaissance.

Je termine en formant le vœu d'entendre plus souvent votre avis soit en séances générales, soit par écrit. Vous manifesterez ainsi à votre comité un intérêt qui peut l'orienter et l'encourager.

M. Géroudet, présidente.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

pour l'année 1944

Présenté à l'assemblée générale du 17 février 1945

Effectif. Membres actifs : 82.

Décès : Nous avons eu le chagrin de perdre en juillet 1944 notre jeune collègue Mme Favre-Hinden, enlevée trop tôt à sa famille et à ses amies.

Retraitées : Mmes Schwarz et Desbaillet, auxquelles nous souhaitons une heureuse retraite, ont quitté l'enseignement au cours de cette année.

Séances. Votre Comité s'est réuni 9 fois et les assemblées ont été au nombre de 7. Nous constatons avec plaisir que les réunions ont été bien fréquentées; nous pourrions cependant être plus nombreuses encore.

Conférences. Deux causeries présentées, l'une par M. Regard sur l'œuvre de la Croix-Rouge à l'étranger, l'autre par M. Pougatsch sur son travail auprès des enfants internés en Suisse, ont suscité tout spécialement notre intérêt et notre sympathie. Nous remercions nos collègues de l'école primaire d'avoir pris l'initiative d'organiser ces réunions.

En novembre, nous avons consacré une séance à la présentation de chants, poésies et travaux de Noël, dans le but de faciliter à nos collègues la préparation de cette fête. Nous espérons avoir réussi et que toutes celles qui vinrent ce jour-là n'ont pas regretté leur déplacement. Nous les remercions d'avoir accepté de bon cœur le côté commercial de cette séance; notre trésorière eut le plaisir de passer un boni de Fr. 65.— ! Fortes de cette liquidité inaccoutumée, nous avons alors mis sur pied notre « après-midi d'Escalade ». Une fois de plus, les absents eurent tort ! Dans un cadre très agréable, un groupe dévoué de nos jeunes maîtresses a présenté un spectacle de comédie, chansons mimées, danses de caractère d'une réussite et d'un humour parfaits. Nous remer-

cions encore vivement ces jeunes artistes et profitons de leur dire que nous ne les perdons pas de vue !...

Les séances consacrées à des questions d'ordre pédagogique ont eu pour but l'étude de différents problèmes actuels dont je vous cite les principaux : Questionnaire suédois, Questionnaire de M. Dottrens, président de la Ligue pour l'éducation nouvelle, Compte rendu du congrès des Sociétés féminines suisses dont il n'est pas inutile de rappeler les conclusions : améliorer les conditions professionnelles féminines, réhabiliter certains métiers, veiller à ce que la moralité ne soit pas, en général, inférieure à l'activité professionnelle. Sur le plan européen, M. Ducommun, l'un des conférenciers du Congrès, a développé la question suivante : Qu'apporteront les Suisses à l'Europe de demain ? Rien, si l'on n'envisage qu'une aide matérielle ; *tout* si l'on voit dans son prochain, un prochain dont nous sommes responsables.

Département. Nous trouvons toujours un accueil agréable et courtois auprès de M. le directeur de l'enseignement primaire. Nous le constatons avec plaisir. Après avoir étudié la question de l'obligation de l'assurance-maladie dès la nomination — loi nouvelle entrée en vigueur dans l'administration — nous avons pris position contre l'introduction de cette disposition dans les statuts de l'enseignement enfantin. Cette obligation légale pourrait devenir une source de soucis pour les jeunes qui termineront leur stage. Autre problème : en novembre, le chef de notre Département, M. le conseiller d'Etat A. Lachenal, nous communiqua un projet de modifications pédagogique et administrative très importantes (voir *Bulletin officiel* de juin 1944). A la suite des instructions reçues par correspondance et au cours d'un entretien que M. le directeur H. Grandjean accorda à notre délégation, nous pouvons vous confirmer que si la modification prévue prend force de loi, les maîtresses actuellement en fonction n'ont à craindre aucun changement pédagogique ou matériel. Quelques collègues, par contre, auront la possibilité d'étendre leur enseignement.

Signalons encore un projet déposé par le député Me A. Borel, projet visant à modifier la loi sur le cumul (choses faites actuellement).

Union des Institutrices et des Instituteurs primaires. Au cours de cette année, nous avons maintenu des rapports excellents avec nos deux sociétés et nous ne souhaitons qu'une chose : que cela continue. Espérons qu'à l'avenir nos efforts seront toujours mieux coordonnés et même associés à tous ceux des membres de l'enseignement secondaire pour une défense mieux organisée des intérêts communs à tout le corps enseignant genevois.

Société pédagogique romande. M. Chabloz, nouveau rédacteur du *Bulletin pédagogique*, désire vivement que la partie pratique de notre *Educateur* devienne plus importante. En décembre dernier, nous avons fait un effort et envoyé quelques documents. Mais n'en restons pas là ! Que toutes celles d'entre vous qui désireraient participer — même par des questions à étudier — à cet effort, s'adressent à Mlle Madeleine Matthil, notre bulletinière. Quelques articles nous ont été promis, nous ne désespérons pas encore de les recevoir !

Caisse de prévoyance. Les collègues qui travaillent pour nous au comité de la C.I.A. ou à sa commission technique, ont participé à de nombreuses séances. Nous les remercions vivement pour leur assiduité et leur dévouement. Tout un travail de mise au point de la situation de notre caisse retient, en ce moment, l'attention des comités de la C.I.A.

Les conclusions des experts s'étant révélées inconciliables, il nous faut attendre le résultat de l'arbitrage.

Fédération des fonctionnaires. La campagne nécessaire à l'obtention de l'allocation extraordinaire d'hiver est encore trop présente à votre mémoire pour devoir en retracer ici toutes les péripéties. Mais les enseignements que la F. F. a dû fournir au public ont occasionné des frais de tracts et d'affiches qui maintenant doivent être payés. C'est pourquoi nous vous avons demandé une cotisation spéciale. Que chacune de vous qui n'a pas encore versé sa part, veuille bien le faire aujourd'hui même, car l'Amicale a payé la somme totale, soit : Fr. 205.— (82×2.50).

Si l'octroi de l'allocation extraordinaire d'hiver fut un soulagement pour nous toutes, le refus d'allocations mensuelles pour nous, femmes, est une déception réelle. Devant l'augmentation du taux de la vie, nous ne pouvons admettre la classification des fonctionnaires selon leur état civil. J'insiste sur le fait que tout a été entrepris, jusque devant la Commission du budget, par M. Borel, président de la F. F. Nous nous heurtons à une impossibilité. Voici la déclaration personnelle de M. F. Perréard, président du Conseil d'Etat : « Nous ne pouvons emprunter au delà des sommes nécessaires au service de la dette, autrement nous arriverions à une suspension de paiement. Des expériences cruelles ont été faites et les fonctionnaires ont été les premières victimes. Le Conseil d'Etat défend mieux les intérêts des fonctionnaires et de la collectivité en restant dans les possibilités, que ceux qui proposent des allocations sans fournir les ressources nécessaires. Le gouvernement rend hommage à la façon dont les fonctionnaires accomplissent leur tâche et aux services qu'ils rendent à l'Etat. Mais il ne peut faire plus que ce qui est proposé aujourd'hui. »

Provisoirement donc, nous voilà forcées d'accepter cette situation, mais ne perdons pas courage, nous reprendrons les pourparlers ! Surmontons cette déception présente et continuons d'aider ceux qui comptent sur notre appui. Nous l'avons déjà fait cette année en versant au Fonds des instituteurs étrangers victimes de la guerre une cotisation individuelle extraordinaire de Fr. 2.—. Toutes n'ont pas donné, hélas ! Pourtant l'Amicale a réuni la somme de Fr. 120.—, ce qui nous a permis de contribuer à l'achat de couvertures chaudes pour nos collègues du département de l'Ain. Cette cotisation supplémentaire sera perçue cette année encore, tant il est vrai que nos collègues ont besoin d'une aide tangible et immédiate. J'espère que cette fois-ci, nous ferons toutes le geste nécessaire.

Et je n'ai pas fini avec ma tâche de quémandeuse !

En décembre, un appel en faveur des Hollandais nous a été adressé par Mme Gauthier, présidente de l'Alliance des sociétés féminines genevoises. Nous ne pouvions pas vous demander encore une fois une cotisation supplémentaire — nous connaissons nos difficultés — aussi nous avons fixé un maximum de Fr. 40.—, don unique que nous avons pu verser au Centre genevois, grâce à votre générosité.

D'une manière permanente nous soutenons plusieurs autres sociétés (cf. le rapport de notre trésorière).

Vous savez qu'aujourd'hui, votre comité arrive au terme de son mandat. Avant de quitter le comité, je tiens à dire à chacun de ses membres combien ces années, passées à travailler en commun, furent enrichissantes, grâce à leur esprit d'équipe et leur dévouement réel. C'est

tout simplement, mais de tout cœur que je les remercie, de ma part comme de la vôtre, n'est-ce pas, Mesdames.

Quant à vous, chères collègues des assemblées générales, je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée, de l'atmosphère pleine de cordialité que vous avez su créer à chacune de nos réunions et je n'ai qu'un regret : n'avoir pas su, pas pu vous donner davantage.

La présidente : S. Soguel.

NEUCHÂTEL

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHÂTELOISE

RAPPORT DU PRÉSIDENT CENTRAL

présenté à l'assemblée des délégués, le 10 mars 1945, à Neuchâtel

Avant d'aborder le rapport, permettez-moi de vous dire tout le plaisir que mes collègues du comité central et moi-même éprouvons à la rencontre de ce jour qui nous procure quelques instants trop courts pour fraterniser avec des collègues que nous ne connaissons souvent que de nom, mais avec lesquels nous partageons leurs soucis et leurs joies, leurs espoirs, leurs déceptions, leurs inquiétudes.

Au moment où je m'apprêtais à rédiger le rapport statutaire et obligatoire, je fus perplexe pendant un certain temps, je ressemblai fort à l'âne du subtil et savant docteur parisien Buridan. Non pas que j'eus à choisir entre deux picotins fort attrayants et appétissants — ce n'est plus l'époque heureuse — mais parce que je sens l'inanité de mon rapport s'il ne doit être qu'un simple procès-verbal de l'activité du comité central en 1944. Cette activité vous la connaissez grâce à la plume précise et agréable, parfois caustique et ironique, mais toujours bienveillante de notre bulletinier à qui j'adresse nos vifs remerciements pour sa précieuse collaboration.

Vous m'avez confié la charge de diriger notre association. Me sera-t-il permis de vous dire le but que je me suis fixé, ce que j'attends de la S.P.N., de ses sections, de ses membres ; me sera-t-il aussi permis de vous dire nos sentiments, nos pensées, nos réactions en face de tout ce qui se rapporte à la S.P.N. et aux enfants qui nous sont confiés ? Vous excuserez la franchise d'un vieux lutteur qui ne s'est jamais endormi, qui doit sa combativité à ses prédécesseurs avec lesquels il a travaillé de longues années et qui ne veut pas déposer les armes.

Le but à atteindre est celui que nos statuts définissent aux lettres a, b, c de l'article 2 et qui se résument en ces quelques mots qui sont tout un programme :

Redressement de la situation matérielle, sociale et morale du personnel enseignant neuchâtelois.

Ne nous illusionnons pas : après cinq ans de guerre, cinq années de cruautés, de barbarie, de paganisme, d'abaissement de la spiritualité, de la moralité, nous entrons dans une période difficile. Laissons de côté, les bouleversements politiques, sociaux, financiers auxquels nous n'échapperons pas, ni même en Suisse, ni même dans notre canton, mais voyons l'école ? Ne subira-t-elle pas les conséquences, les contre-coups de l'insécurité générale matérielle et morale, du désarroi qui s'empare de tous ? C'est à ce moment précis que la S.P.N. aura

son rôle à remplir. Notre école est l'école populaire, ses maîtres sont près du peuple, vivent avec le peuple, partagent les soucis, les inquiétudes de la grande masse, ils auront à meubler l'esprit et le cœur des enfants, de ces enfants qui, à la ville comme à la campagne, ne vivent plus dans l'atmosphère sereine de leur âge, subissent trop souvent, hélas, l'influence néfaste de la radio et du cinéma.

La S.P.N. a-t-elle apporté son concours à l'édification de l'école ? Ne nous sommes-nous trop souvent contentés de ce que d'autres bien intentionnés certes, mais qui ne vivent ni de l'école ni à l'école, autorités législatives, exécutives, commissions de tous genres, nous ont prescrit. Je ne méconnaissais nullement les efforts de mes prédécesseurs, je sais trop tout ce qu'on leur doit, et je n'évoque jamais la mémoire d'un Fritz Hofmann sans émotion, mais la S.P.N. se doit d'avoir une influence plus ample, plus efficace, plus constructive.

Dans les années qui viennent nous devons participer à la reconstruction de toute notre organisation scolaire. Nous avons à préparer nos plans, à exposer nos vues, à collaborer étroitement, mais en toute indépendance, et avec énergie avec les autorités.

C'est pour toutes ces raisons que nous tous, membres de la S.P.N., devons avoir une conscience nette de notre mission d'éducateurs, que nos études doivent nous préparer mieux que par le passé à notre tâche et que nous devons acquérir la quiétude nécessaire.

C'est aussi pour nous le devoir de constituer dans chacun de nos districts des comités composés d'hommes actifs, jouissant de la confiance unanime de leurs pairs.

Dans un monde désaxé qui a perdu le sens de l'humain, et qui doit le redécouvrir, nous nous devons de développer chez nous l'humanisme, de le cultiver et de le faire fleurir dans l'âme de nos enfants.

Mes collègues du Comité central connaissent mes idées et mon programme. Ils ont approuvé mes initiatives, ils m'ont donné leur collaboration et leur amitié, ils m'ont conseillé, je leur exprime ma vive gratitude.

Ces idées que j'ai jetées sur le papier ne sont pas l'apanage des Neuchâtelois. J'ai eu le vif plaisir d'assister au début de cette année aux assemblées générales de nos collègues vaudois et genevois. Les rapports présidentiels de ces deux associations sont empreints des mêmes préoccupations.

Passons maintenant en revue, aussi brièvement que possible l'activité du C.C.

Effectif. Au premier janvier 1944, l'état nominatif de notre association établi avec soin par notre collègue J. Ed. Matthey se résumait : Membres actifs 417 ; auxiliaires 58 ; honoraires de section 12 ; membres d'honneur de la S.P.N. 6 ; soit au total 493.

Au 1er janvier 1945 il comprend : Membres actifs 429 ; auxiliaires 58 ; honoraires de section 15 ; membres d'honneur de la S.P.N. 7 ; au total 509 dont 13 remplaçants, acquittant la cotisation réduite. Nous sommes heureux de constater l'accroissement de notre effectif. La S.P.N. groupe la presque totalité du corps enseignant primaire et nous remercions les présidents de section qui suivent de près le recrutement.

La mort a passé dans nos rangs, elle a ravi à notre affection des collègues en pleine activité et des collègues retraités ; nous exprimons aux familles affligées l'expression de notre sympathie profonde.

D'autres collègues, et ils sont nombreux, ont été fêtés soit pour

40 ans, soit pour 25 ans de service, nous leur disons notre reconnaissance pour l'œuvre accomplie.

La modification apportée lors de l'assemblée générale annuelle à l'article 9 des statuts nous a procuré la joie de décerner le titre de membre d'honneur de la S.P.N. à notre membre actif Julien Rochat.

Comité central. Le Comité central pour 1944 se constitua comme suit : *président* : Charles Rothen ; *vice-président et secrétaire correspondant* : Samuel Zwahlen ; *secrétaire des séances* : Frédéric Burger ; *caissier* : William Porret ; *membres* : Ar. Jeanneret ; Lilly Vuille ; Willy Zwahlen.

Notre collègue F. Burger a démissionné de ses fonctions à fin décembre 1944. Nous perdons un secrétaire dévoué, consciencieux ; seule son amitié nous reste. Nous lui disons encore notre reconnaissance et notre gratitude pour sa collaboration de neuf années. Son successeur dès le 1er janvier 1945 est notre collègue Jean Maillard qui, tout en représentant le Val-de-Ruz, continuera la tradition en tenant le registre des procès-verbaux des séances du C.C. Depuis plus de 30 ans, c'est au collègue du Val-de-Ruz qu'échoit cette rédaction.

L'assemblée générale a eu lieu le 21 octobre à Neuchâtel et fut agréementée par la conférence de M. Thévenaz : L'histoire neuchâteloise est-elle rythmée ?

Pendant cet exercice le Comité central a tenu 10 séances dont une avec ses collaborateurs directs les présidents de section. Cette prise de contact est excellente et facilite grandement la tâche commune. Je ne relaterai pas ici toutes les menues questions d'administration que nous avons eues à traiter, les interprétations de nos statuts, réponses à des demandes de renseignements, ce serait plutôt fastidieux pour nous.

Le comité central et son président restent à la disposition de tous les membres et examinent toutes les questions d'ordre professionnel et matériel qui peuvent embarrasser l'un ou l'autre de nos collègues.

Allocations de vie chère. La Fédération s'occupe avec soin de nos finances particulières. M. Albert Wyss, son compétent président connaît à fond la situation des fonctionnaires. Le président de la S.P.N., membre du bureau, est à la bonne place pour défendre les intérêts du corps enseignant primaire. L'allocation d'automne accordée en application des pouvoirs extraordinaires fut la bienvenue, et les allocations pour 1945 dont vous connaissez le montant, si elles ne sont pas assez élevées au gré de quelques-uns, faciliteront le bouclage des budgets restreints. Le sort des vieux serviteurs ne nous a pas laissés indifférents et leur situation sera légèrement améliorée.

Sans cesser de prendre contact avec les représentants de la V.P.O.D., nous constatons que la Fédération est la seule organisation propre à défendre avec succès nos revendications.

Les jeunes. Le groupement des jeunes existe-t-il encore ? Nous l'ignorons. Nos jeunes collègues nous intéressent, ils trouveront toujours auprès du comité central bienveillance, compréhension et appui. Les mobilisations successives leur ont procuré du travail, mais non pas la sécurité. Le problème des jeunes se posera sans tarder et les autorités comme la S.P.N. auront à trouver une solution.

La haute paie. Les démarches entreprises pour obtenir l'acquisition de la haute paie en 16 annuités au lieu de 20, n'ont pas eu le résultat désiré. Le Département de l'instruction publique ne peut trancher immé-

diatement cette question. Il s'agit, dit-il, d'un problème qui découle de la loi sur l'enseignement primaire et qui sera examiné ultérieurement.

Relevons au sujet de la haute paie, que M. Brandt, interprète plus largement que son prédécesseur l'article 111 de la loi sur l'enseignement primaire, en ce sens que le point de départ de la haute paie est fixé dès qu'une nomination provisoire a été ratifiée par le Conseil d'Etat, alors que la loi en fixe le départ dès la nomination définitive.

Les démarches entreprises en vue de faire bénéficier les jeunes des longs remplacements pour l'acquisition de la haute paie n'ont pas reçu à ce jour la solution équitable attendue.

Stage. Le Département de l'instruction publique estimant que le stage est une période d'instruction professionnelle, en quelque sorte une prolongation des études, ne peut envisager le versement d'un traitement aux stagiaires.

Nos relations. Avec les autorités comme avec les associations voisines et le comité central romand nos relations sont empreintes de cordialité et nous assistons toujours avec plaisir aux assemblées générales des diverses sections romandes. Nous avons eu en 1944, 2 séances communes avec le comité central vaudois, l'une à Neuchâtel, l'autre à Yverdon. Ce fut l'occasion de nous mieux connaître et de constater l'unanimité de nos préoccupations. Le président central romand, Ch. Junod, a assisté à l'une de nos séances où nous avons discuté de l'*Educateur*, du *Bulletin corporatif* auquel nous tenons fermement et de toutes les questions actuelles concernant la Romande.

Rendons un hommage posthume à Alb. Rudhardt, qui, comme rédacteur à l'*Educateur* a donné le meilleur de lui-même.

L'assemblée des délégués de la S.P.R. a désigné son successeur en notre collègue André Chabloz, de Lausanne. Le nouveau rédacteur travaille à développer la partie pratique de notre journal et fait appel à la collaboration des collègues de toutes les régions de la Romande. Vos représentants au comité central doivent dénicher dans nos 6 sections des collaborateurs à l'*Educateur* avec lesquels A. Chabloz prendra contact afin d'organiser la partie pratique du journal.

Les travaux en chantier. Dans le courant de 1944, fidèle au programme qu'il s'est donné, le comité central a demandé aux sections d'étudier :

- 1) la prolongation des études normales ;
- 2) le matériel scolaire, modifications ou innovations jugées souhaitables ;
- 3) établissement de fiches concernant les industries du canton ;
- 4) séries de problèmes se rapportant à l'électricité et à la mécanique.

Le C.C. attend avec impatience les rapports des sections sur les deux premières questions. Le Département étudie la création d'une 4e année normale et nous pensons que les instituteurs et les institutrices, les principaux intéressés, doivent pouvoir exposer leurs vœux quant à la prolongation des études et au programme de cette 4e année.

Nous avons avisé le Département que nous nous préoccupons de la réorganisation de l'enseignement pédagogique et l'autorité attend nos suggestions.

Le matériel scolaire nous donne-t-il satisfaction ? Ce service du Département s'est-il adapté à l'école ? Vous qui œuvrez chaque jour,

vous souhaitez certainement une rénovation de notre matériel scolaire, et nous, S.P.N., nous avons le devoir de présenter des propositions au Département.

Par l'établissement de fiches de documentation, de séries de problèmes, le comité central caresse l'espoir de faciliter la tâche du personnel enseignant.

Le comité central avait prié les sections de mettre à l'étude, en vue d'un rapport central à présenter à l'assemblée générale de 1945, le sujet :

Moyens propres à développer l'attention chez nos élèves. Expériences faites dans ce domaine. A la demande des présidents de section, ce travail ne sera pas effectué cette année où toutes nos sections auront à discuter et à préparer un rapport, pour le Congrès romand de 1946, sur le sujet : *Droits de la société sur l'enfant. Le rôle de l'instituteur.*

Caisse d'entraide. Cette institution n'a pas eu à intervenir pour soulager nos collègues malades, tant mieux. Elle a apporté quelques secours, mais a surtout contribué à soutenir ceux de nos collègues qui accomplissent leur devoir de soldats. Les remerciements de nos collègues mobilisés nous sont allés droit au cœur.

Ce n'est pas par l'indifférence de ses membres envers leur association, par le mécontentement, les vaines récriminations que la grande famille du personnel enseignant primaire neuchâtelois remplira son rôle dans notre petite république, et ce n'est pas non plus d'autrui que nous pourrions attendre, ainsi que le dit le président de la section de La Chaux-de-Fonds, la revalorisation de notre profession.

Le redressement de notre situation matérielle, morale et sociale ne peut être que notre œuvre et parodiant La Fontaine, nous concluons en disant : « Aidons-nous, le Ciel nous aidera. »

Les Bayards, le 8 mars 1945.

Le président : Ch. Rothen.

COMMUNICATIONS

AUX MEMBRES DE LA S. P. V.

Vacances. Le Bureau S. P. V., Mauborget 12 à Lausanne, sera fermé les 4 samedis du mois d'août.

Le Comité.

MISE AU CONCOURS

Lignières. Poste d'institutrice de la classe des Prés. Entrée en fonctions : 1er octobre 1945. Délai des inscriptions : 4 août.

COMMUNIQUÉ

La fosse à compost

De plus en plus, dans les jardins, l'utilisation des cadres se généralise pour la composition du compost. Ces cadres se confectionnent à très peu de frais : quatre planches d'environ 1 m. 30 de long sur 30 à 40 cm. de large clouées entre elles, posées à même le sol. On y jettera les déchets du jardin en couches successives de 15 cm. d'épaisseur qu'on arrosera copieusement après avoir saupoudré de 400 à 500 gr. de Composto Lonza. Dès que le cadre est rempli, on le soulève et on continue l'entassement des débris. Le tas atteignant une hauteur de 1 m. 20 est alors brassé afin d'en hâter la décomposition. Après 4 à 5 mois, tous les résidus organiques sont transformés en un excellent fumier renfermant 3 fois plus d'azote et 2 à 3 fois plus d'acide phosphorique et de potasse qu'un bon fumier d'étable.



LA MAISON - SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Bonnard et Cie S.A.

nouveautés
Lausanne

160



Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur

Conditions de faveur pour membres
de la Société Pédagogique de la
Suisse Romande contractant des
assurances accidents individuelles
et de responsabilité professionnelle.

ROLENS MEUBLES

GRAND-PONT 18

LAUSANNE

STUDIOS
SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER

*Qualité éprouvée
Prix avantageux
Choix énorme*

Facilités de paiement
aux meilleures conditions



Composto Lonza

transforme rapidement tous déchets
de jardin, feuilles, tourbe etc.
en excellent fumier

LONZA S. A. BALE

RESTAURANT BOCK LAUSANNE

C. Paux et G. Esenwein, succ.

Grand-Chêne 4

Tél. 2.76.58

LE RESTAURANT DES GOURMETS ET DES BONS VINS
SALLES POUR SOCIÉTÉS, CONFÉRENCES ET BANQUETS

Stamm S. P. V.

222

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

RASSEMBLE
LES EFFORTS DE TOUS
POUR
DES CONDITIONS DE VIE
MEILLEURES

273

Ecole Ménagère

et de langues, à vendre dans
la région du Léman. Installa-
tion moderne pour 28 élèves.
Parc, jardins. Vue splendide.
S'adr. Etude Bonzon, Michaud
& Gilliéron, Notariat - Gé-
rances, Nyon.

280

Instituteurs et institutrices!

Vos assurances, accidents et responsabilité civile, à

**La Mutuelle Vaudoise
Lausanne**

qui répartit annuellement ses bénéfices entre ses sociétaires

MONTREUX, 18 août 1945

LXXXI^e année — N° 30

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Petits atlas du naturaliste suisse

Tous ceux qui aiment la nature apprécient cette collection de volumes de poche qui, en un format pratique et réduit, contiennent une foule de renseignements précieux

Viennent de paraître :

ARBRES ET ARBUSTES par Ch. Brodbeck.

Etude et description, avec 20 planches en couleurs et 42 illustrations dans le texte, des principaux arbres et arbustes, permettant de les reconnaître par la forme, l'écorce, la feuille, la fleur et le fruit, et d'en distinguer les espèces.

Un volume in-16, relié Fr. 3.80

FLEURS DES ALPES par Walter Rytz.

On y trouvera sur 28 planches la reproduction de 125 fleurs parmi les plus répandues, classées selon la couleur pour en faciliter la recherche. Un texte descriptif donne les caractères de chacune d'elles, indique l'endroit où on les rencontre, et l'époque de la floraison.

Un volume in-16, relié Fr. 3.80

Rappel :

LE PÊCHEUR SUISSE par Fritz Funk.

Un remarquable livre sur les poissons, l'art et la technique de la pêche dans les lacs et les rivières. Les espèces de poissons que l'on rencontre dans notre pays sont représentés en de belles planches en couleurs. Le livre est complété par les dispositions légales de la pêche : un tableau des époques d'interdiction et des tailles minimales pour la capture des poissons.

Un volume in-16, relié Fr. 3.20

MAMMIFÈRES, REPTILES ET BATRACIENS par C.-A.-W. Guggisberg et E. Hunziger.

Ce petit atlas est pratique, il intéressera tous les amis de la nature avec ses 16 planches en couleurs. On y trouve tous les animaux qu'on rencontre au bois et dans les champs, depuis le cerf majestueux jusqu'au mulot et aux serpents, avec un texte descriptif et des notes, sur les habitudes et la vie de ces animaux.

Un volume in-16, relié Fr. 3.80

OISEAUX I par C.-A.-W. Guggisberg et R. Hainard.

Voilà l'image en couleurs de 110 espèces répandues chez nous avec, en regard, un texte signalant les particularités de plumage de chaque oiseau et décrivant leur chant, leur allure, leur habitat, leur nid et leur genre de nourriture.

Un volume in-16, relié Fr. 3.80

OISEAUX II par C.-A.-W. Guggisberg.

On y trouvera des oiseaux plus rares qui ne figurent pas dans le premier volume ; certains ne nichent pas dans notre pays : oiseaux de passage, erratiques, migrateurs, hôtes d'hiver.

Un volume in-16, relié Fr. 3.80

LES ALPES par C.-A.-W. Guggisberg.

Un livre de poche pour les alpinistes et tous les amateurs de montagne ; richement illustré en couleurs, il fait pénétrer le lecteur dans le mystère des Alpes : formation des montagnes, géologie, minéralogie, flore et faune alpestres.

Un volume in-16, relié Fr. 3.80

PAPILLONS DE LA SUISSE par C.-A.-W. Guggisberg et E. Hunziger.

C'est une étude fort bien faite du développement, de la structure, de la vie et de l'habitat des papillons les plus fréquents, suivie de la classification des espèces et de leur description, avec 16 planches en couleurs représentant 85 espèces.

Un volume in-16, relié Fr. 3.80

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE • GENÈVE • NEUCHÂTEL • VEVEY • MONTREUX • BERNE • BALE